



Les Halles - Comité Permanent de Concertation

GTT Canopée

Séance du mardi 2 décembre 2008

Sous la présidence de

**Madame Anne HIDALGO, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DE L'URBANISME ET DE
L'ARCHITECTURE**

En présence de

Monsieur Jean-François LEGARET, MAIRIE DU 1ER ARRONDISSEMENT

Monsieur Bruno JULLIARD, ADJOINT AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉ DE LA JEUNESSE

**Madame Fatima LALEM, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES**

Monsieur Thierry LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION

PARTICIPANTS

Partenaires et autres intervenants

Agence Berger et Anziutti, architectes

Monsieur Patrick BERGER
Monsieur Jacques ANZIUTTI
Monsieur Mathieu MERCURIALI
Monsieur Gérald SELLIER

CCIP

Madame Caroline MARTY

Conservatoire du Centre

Monsieur Pascal GALLOIS

COTEBA

Monsieur Mathieu ESNARD

APUR

Madame Dominique ALBA

RATP, agence de développement Paris

M. Denis MASURE

Saint-Eustache

Père Luc FORESTIER
Madame Maria BASILE

UNIBAIL-REDAMCO

Madame Marguerite DESCARS
Monsieur Dominique HAUTOBOIS
Monsieur Cyril DURAND

Conseillers de Quartier

Conseil de Quartier des Halles
Madame Dominique GOY-BLANQUET

Conseil de quartier Montorgueil St-Denis
Monsieur Fabien SARFATI

Conseil de quartier St Germain l'Auxerrois,
association Curiositas
Madame Paule CHAMPETIER DE RIBES

Associations

Association de défense des riverains
« Chatelet les Halles »
Monsieur Jacques CHAVONNET

Association « Accomplir »
Madame Elisabeth BOURGUINAT

Association « Glob'Halles »
Monsieur Régis CLERGUE DUVAL

Association Parole des Halles
Monsieur Pierre GRENET

Association Tam Tam
Monsieur Roger LOTHON
Monsieur Fabrice PIAULT

Association « Chandanse des sourds »
Monsieur Simon ATTIA
Monsieur Maati EL HACHIMI

Association de préfiguration de l'office du
tourisme des enfants
Monsieur Laurent LOISEAU

Collectif Beaubourg les Halles
Monsieur Alexandre MAHFOUZ

GIE du Forum des Halles
Monsieur André LABORDE
Monsieur Emile SEBBAG
Monsieur Denis BODHUIN

Institut d'urbanisme de Paris
Madame Camille GARDESSE

Ville de Paris

Cabinet du Maire de Paris
Monsieur François POUPARD

Cabinet de Mme Anne HIDALGO
Monsieur Renaud PAQUE

Cabinet de M. Pierre MANSAT
Monsieur Mary SENKGOMANIVANE
Madame Elodie LAMOUROUX

Cabinet Seybah DAGOMA
Monsieur Dominique MAGNIETTE

Cabinet Hamou BOUAKKAZ
Monsieur Julien NEIERTZ

Cabinet du Maire du 1^{er}
Monsieur Benoit BOUANCHAUD

SG/Mission Les Halles
Monsieur Bernard FRANJOU, Directeur
Monsieur Olivier AUTRET
Monsieur François BODET
Madame Florence VELIN
Julia BEAUMAIRE

Direction des Affaires Culturelles
Monsieur François DUMAIL

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Jean-Pierre MOULIN
Madame Elisabeth MORIN

MME ANNE HIDALGO, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DE L'URBANISME ET DE L'ARCHITECTURE :

[...] Il sort d'une CAO et va nous rejoindre. Je voudrais présenter mes excuses au nom de la Ville pour avoir déplacé d'une demi-heure ce groupe de travail. Nous ne maîtrisons pas totalement l'agenda, en particulier l'inauguration par le Maire de Paris du Forum des Images tout à l'heure, qui l'a amené à décaler son temps pour l'inauguration.

Nous souhaitons absolument avoir ce groupe de travail sur la Canopée aujourd'hui car nous sommes dans la phase de conclusion du permis de construire, en vue de son dépôt. Nous avons une quinzaine de jours de dérapage par rapport au délai initial fixé à fin novembre et nous souhaitons avoir ce temps de discussion avec le groupe de travail, en présence de Patrick Berger et de son équipe, que je salue et que je remercie d'être là, et en présence des élus. Permettez-moi de saluer la présence de Bruno Julliard, et de Fatima Lalem qui s'occupe des questions d'égalité femmes hommes. Elle suit toutes les questions de prévention vis-à-vis des jeunes et s'intéresse à ce projet.

Thierry Le Roy vous proposera un canevas de réunion un peu structuré pour que nous puissions avancer. Cette réunion est à mi-chemin entre l'information et la concertation. Je tenais absolument à ce que la présentation des éléments du permis de construire, tel que nous envisageons de le déposer, soit faite aujourd'hui par Patrick Berger.

Je serai obligée de partir à 18 heures 50 pour rejoindre le Forum des Images et Jean-François Legaret est contraint par cette même obligation. Pour autant, la réunion se poursuivra. Les élus resteront et Bernard Franjou, qui pilote ce dossier pour la Ville, et le garant Monsieur Le Roy seront présents si nous n'avons pas épuisé l'ordre du jour.

Monsieur Le Roy je vous passe la parole, avant de passer la parole à Patrick Berger.

M. THIERRY LE ROY, GARANT DE LA CONCERTATION :

Merci, Madame le Maire. Cette réunion a été décalée et raccourcie mais nous ferons le tour des questions posées et, même après votre départ, des personnes seront présentes pour répondre au nom de la Ville.

Cette réunion est d'information et de concertation, vous l'avez dit. Cela correspond au stade où nous en sommes sur ce dossier. Il est important de faire le point et que le maître d'œuvre communique les réponses aux questions que nous nous sommes posées dans les réunions précédentes.

La marge de manœuvre restante, par rapport au dossier acquis aujourd'hui et d'ici le dépôt formel du permis de construire, n'est pas nulle mais elle est assez réduite. Pour l'organisation du travail, la matière s'y prête : il y a beaucoup de questions, vous êtes nombreux, et il est important d'ordonner les choses de telle façon que chaque question reçoive sa réponse. J'ai en tête les questions écrites à l'avance et je veillerai, dans l'ordre des questions, à ce qu'elles soient posées mais, pour chacun de vous, aussi brièvement que possible.

Pour l'ordre des travaux, nous aurons une présentation synthétique de Patrick Berger. Il nous donnera peut-être l'aspect visuel que nous n'avons pas dans l'état actuel du projet. Je propose ensuite de prendre le canevas fourni par la note de Patrick Berger distribuée pour cette réunion. Son langage peu compréhensible pour des non architectes a donné lieu à quelques remarques mais les items successifs me semblent néanmoins très clairs et je suis tout à fait en mesure de rattacher à chacun d'eux les questions dont j'ai reçu une version écrite.

La plupart des questions ont trait au respect du programme. Nous devons avoir un tableau comparatif -j'espère qu'il est présent- pour situer les évolutions entre le cahier des charges que nous avons connu deux ans auparavant et le dossier du permis de construire. Ensuite de nombreuses questions concernent l'insertion dans le site et d'autres, plus

techniques, se rapportent à l'aspect de la Canopée. Nous pourrions traiter toutes les questions en prenant ces trois sujets.

Nous terminerons par un point de Monsieur Franjou sur le déroulement de la procédure d'instruction du permis de construire.

Si Madame Hidalgo m'y autorise, Monsieur Chavonnet demande une prise de parole liminaire pour un point d'information.

M. JACQUES CHAVONNET, ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS « CHÂTELET LES HALLES » :

Je ne me présente pas en tant qu'association mais en tant que riverain et souhaite faire cette communication :

« Conseiller de quartier des Halles depuis sa création, ayant activement participé au groupe de travail concernant l'élaboration du plan local d'urbanisme et du plan de déplacement de Paris, je demande que le permis de construire de la Canopée soit transmis aux Conseils de quartiers des Halles pour examen et commentaire des riverains dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc. En effet, les riverains, peu informés mais principaux concernés, non seulement par le bâtiment lui-même et son environnement mais par les longs travaux qui en découleront, veulent pouvoir donner leur avis au vu du permis de construire qui constitue l'étape ultime avant le début des travaux. Je demande que cette communication soit portée au compte rendu de cette réunion. »

MME ANNE HIDALGO :

Cette demande est plus que recevable et il faudra une présentation du permis de construire pour évoquer aussi les éléments d'organisation du chantier. Je propose à Bernard Franjou de voir avec vous, puisque cela concerne le 1^{er} arrondissement.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES, CONSEIL DE QUARTIER ST GERMAIN L'AUXERROIS, ASSOCIATION CURIOSITAS :

Madame Hidalgo, cela concerne tous les conseils de quartiers du 1^{er} arrondissement, pas seulement celui des Halles. Nous sommes un petit arrondissement. Le mieux, si vous l'acceptez, serait une réunion publique.

MME ANNE HIDALGO :

Nous verrons concernant la réunion publique mais, pour les conseils de quartier, il est nécessaire effectivement de faire une information très précise sur le permis de construire. Il faut voir avec les maires du 1^{er} et 2^e arrondissement comment l'organiser et s'il faut aller au-delà. Une réunion publique sera organisée. Nous verrons quand la situer mais j'acquiesce tout à fait à votre demande.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET, MAIRE DU 1ER ARRONDISSEMENT :

Naturellement, tout à fait d'accord pour avoir un contact préalable avec les autres maires d'arrondissement concernés, au moins, par la proximité géographique avec le projet. Je n'ai pas de formule préconçue, toutes les propositions peuvent nous être faites. Si c'est une réunion publique, je crains un peu qu'avec 500 ou 600 personnes, comme nous l'avons vu parfois, ce ne soit pas le bon étiage pour une discussion approfondie sur des éléments techniques du permis de construire. Je suis toutefois ouvert à toutes propositions pour que nous mettions le curseur sur la dimension la plus appropriée à un exercice très concret d'analyse du dossier.

M. THIERRY LE ROY :

Je donne la parole à Elisabeth Bourguinat et, ensuite, à Monsieur Berger.

MME ELISABETH BOURGUINAT, ASSOCIATION « ACCOMPLIR » :

Une des questions que j'ai fait passer, comme nous étions invités à le faire, ne figure pas dans les trois points que vous avez cités. Elle me paraît extrêmement importante. C'est la question de la sécurité, qui est une question majeure. Nous avons commencé ce projet des Halles pour résoudre des problèmes de sécurité, notamment dans le sous-sol. Sachant que Madame Hidalgo partira en cours de réunion, je souhaiterais que nous puissions traiter ce point, qui engage la responsabilité des élus, avant son départ. Si nous ratons le problème de la sécurité sur les Halles, nous aurons raté beaucoup de choses.

M. THIERRY LE ROY :

Je pense que nous pourrions l'aborder avant le départ de Madame Hidalgo. Dans mon esprit, cette question est rattachée au deuxième point. Nous devrions l'aborder à ce moment-là et je vous propose de ne pas perdre de temps.

Monsieur Berger, à vous la parole.

M. PATRICK BERGER, AGENCE BERGER ET ANZIUTTI, ARCHITECTES :

Mesdames, Messieurs, bonsoir, Madame le Maire, bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir.

Je vais vous faire une présentation synthétique pour confirmer les éléments quantitatifs, métriques, de surface des dispositions que j'avais présentées lors de la dernière réunion. De plus, je vous montrerai quelques visuels du projet tel qu'il est aujourd'hui.

Ce projet, à son stade, a été produit par une équipe d'ingénierie mais soumis à l'examen non seulement des acteurs dont vous faites partie mais également à tous les professionnels, bureaux de contrôle de la maîtrise d'ouvrages, services de sécurité, services pompiers, à toutes les institutions qui contrôlent un permis de construire pour le bon respect de ses règlements dans les normes de la construction. Nous sommes dans cette phase de préalables avant le dépôt du permis de construire.

L'emprise du projet dans son état actuel correspond à celle que j'ai montrée précédemment. Nous avons les mêmes caractéristiques. Elle va de la rue Rambuteau jusqu'à la rue Berger, avec une légère inflexion côté rue Lescot et une façade principale, ouverte, sur le parc. Ce dessin rassemble les trois données de la situation, l'état des choses des constructions existantes, le projet de Seura et de David Mangin à gauche et notre projet à droite, dont nous vous parlerons ce soir. En haut, vous voyez la silhouette en vue latérale. C'est une élévation, qui est différente de la vue avec l'œil. Elle montre le développé de la façade sur la rue Berger, ce qui vous permet de vérifier la hauteur, la silhouette, la relation par rapport aux silhouettes des monuments principaux : la Bourse et l'église Saint-Eustache, d'une part et, d'autre part, les immeubles d'habitation qui bordent l'ensemble. Nous voyons que la silhouette de la canopée est en continuité avec la cime des arbres du parc, qu'elle recherche cette relation.

Il s'agit ici d'une coupe transversale, comme un fruit coupé entre la rue Berger et la rue Rambuteau et, dans cette coupe, nous avons regardé vers le parc, qui est au bout. Sur cette coupe, quelques grands principes apparaissent : la structure en franchissement sur toute la largeur, qui n'exerce pas de poussée latérale, en auto-traction, et qui repose sur un cadre périphérique, un peu comme un système de harpe. Il n'y a pas de cadre sur le quatrième côté puisque nous ouvrons sur le parc. Sa structure auto-tractante porte sur les poteaux existants qui correspondent à la structure dans le Forum, sans exercer de pousser latérale. C'est ce que nous avons cherché à résoudre dans le projet. La structure permet les pourcentages d'air libre nécessaires à la sécurité incendie, avec une disposition permettant de recueillir les eaux. Vous voyez ici les poteaux qui sont dessous. Ils sont prolongés en partie haute par des formes en U permettant de porter les planchers des niveaux 1 et 2 qui abriteront diverses activités dont nous parlerons tout à l'heure.

Le patio présente des coursives en partie à l'air libre. La passerelle a été supprimée et un escalier couplé avec un escalator se dirige dans l'axe de la Bourse, pour aller, toujours,

vers cette idée de la montée du patio vers la perspective que constitue le parc. Les hauteurs sont de 4 m en rive et 14,5 m dans la partie la plus élevée.

Ensuite, vous avez le fruit coupé dans l'autre sens et nous le regardons du côté de la rue Berger. Nous avons travaillé la géométrie des ventelles qui sont ici pour résoudre le franchissement, avec les données concernant les charges dont je vous ai parlées, et le recueil des eaux. Cela donne ce mouvement dynamique de la rue du Parc jusqu'à la rue Lescot. Ce caractère un peu cinétique va accompagner la perspective depuis la rue Lescot jusqu'au parc, puisque c'était une des volontés du projet. Les parties latérales, au-dessus des commerces situés au rez-de-chaussée, sont traitées avec la même matérialité que l'enveloppe extérieure. Dans le patio, vous voyez le jeu des escaliers qui passent du -3 au moins -2, et un escalier constitue les gradins qui accueilleront les interventions végétales prolongeant le parc jusque dans le patio. Le grand escalator est à la mesure, dans son traitement, par rapport à la montée sur la perspective. Les coupes des niveaux latéraux ne font pas partie du projet mais ils vous permettent de le situer par rapport à l'état de l'existant dans son ensemble.

Voici les grandes dispositions, là où nous situons les usages et les distributions, c'est-à-dire les circulations horizontales, verticales et en diagonale avec les escalators. Le code jaune concerne les activités culturelles autour du conservatoire, le vert aussi, côté rue Rambuteau, constitué des pratiques amateurs. En violet, ce sont les espaces commerciaux et, en bleu ciel, les espaces métropolitains. Les emprises construites vers Rambuteau et rue Berger ont été dessinées par les flux et dans un souci de continuité, pour éviter tout recoin et assurer un maximum de visibilité. Le seul endroit que nous avons dégagé, ce sont les circulations verticales, rue Rambuteau et rue Berger ainsi que rue Lescot, pour assurer leur visibilité de loin. Vous voyez un hall traversant, en jaune, depuis la fontaine des Innocents jusqu'à l'intérieur de la Canopée. Il sera vitré aux deux extrémités pour assurer sa sécurité la nuit.

Les espaces commerciaux sont mixés avec les services métropolitains, au rez-de-chaussée. Sur la rue Berger, à partir du 1^{er} étage, nous avons essentiellement des activités culturelles comme le Conservatoire et, sur la rue Rambuteau, vous avez au 1^{er} étage la bibliothèque, qui donnera sur le parc, et une partie des pratiques amateurs. Ensuite, au 2^e étage, il y a un PC de sécurité, un élément important inclus dans cette axonométrie. Quand vous descendez en bas du patio, le patio se remet dans une logique d'orientation Est-Ouest, qui est une des particularités du projet de manière générale, c'est-à-dire de retrouver une composition globale : Bourse, parc, Canopée, selon l'orientation Est-Ouest, par la rue de Rivoli, parallèle à de grands tracés que nous retrouvons sur la rive droite et même plus en aval.

Je vous confirme à nouveau que les surfaces du concours et les surfaces du permis de construire ne comportent pas de modifications dans la répartition entre les activités culturelles et les activités commerciales :

- au niveau du concours, pour les halls d'équipements publics, nous avions 0 m² puisque tous étaient des passages traversants et aujourd'hui nous en avons 403 m²,
- le conservatoire, au niveau du concours, nous avions 3.500 m² et avons aujourd'hui 3.133 m²,
- la bibliothèque faisait 1.000 m² au niveau du concours et, aujourd'hui, elle fait 1.236 m²,
- le hall des pratiques amateurs faisait 2.000 m², aujourd'hui il fait 2.028 m²,
- le hall des services métropolitains faisait 1.000 m², aujourd'hui il fait 828 m².

Le total des équipements publics faisait donc 7.500 m² au niveau du concours et il est aujourd'hui légèrement supérieur de 128 m² puisqu'il fait 7.628 m².

Les programmes commerciaux faisaient 5.650 m² au niveau du concours, aujourd'hui nous sommes à 5.778 m². Les surfaces commerciales démolies en liaison avec le jardin, qui n'étaient pas au niveau du concours, sont aujourd'hui à - 979 m². Nous comparons donc : au niveau du concours, nous avons 5.650 m² de programmes commerciaux, aujourd'hui, nous en avons 4.797 m². Concernant les sanitaires, nous étions à 70 m² et, aujourd'hui, nous sommes à 54 m².

Cette ligne a été constante dans tous les documents que nous vous avons transmis. Les variations de mètres carrés sont les ajustements d'épsilon liés aux ajustements du projet lorsque nous rentrons davantage dans les détails.

Voici l'aspect de la Canopée. Vous reconnaissez la silhouette présentée au niveau du concours, avec cette géométrie courbe. La perspective pénètre ici pour aller jusqu'à la rue Lescot. Ici, nous l'avons prise un peu plus latéralement sur le côté de la rue Berger. L'ensemble sera traité avec un matériau verrier, la structure de franchissement étant en acier, et non en béton.

Ici, vous avez une vue un peu à gauche de la fontaine des Innocents. Vous voyez la hauteur des commerces, filante, qui va vers l'entrée située rue Lescot, et cette enveloppe qui présente toujours ces trois « feuilles » un peu superposées entre lesquelles se situent les baies d'éclairage des équipements à l'étage. Nous aurons toujours une ondulation de ces fenêtres, qui s'ajustera selon les fonctions situées derrière ces vitrages.

Ici, vous avez une vue depuis l'intérieur du patio. Vous voyez à gauche ce gradin-terrasse sur lequel sera disposé le projet végétal. Ensuite vous avez le niveau -1, en contre-plongée, puis une vue jusqu'au niveau -3. Pour la sous face, vous le verrez en maquette, les ventelles sont twistées. La raison n'en est pas formaliste, elle est liée à la raison structurelle dont je parlais tout à l'heure. Les montants que vous voyez ici participent à la structure, il n'y a pas de triangulation et c'est cette structure qui porte le verre. La sous face recevra un complément de traitement acoustique pour un confort acoustique au-dessous. Ici, vous voyez le jour à travers mais, à chaque fois, il y a superposition des ventelles pour le recueillement des eaux.

Voilà le caractère général du projet tel qu'il est aujourd'hui et qui, maintenant, va devenir très proche de la réalité. Je vous confirme que les questions constructives sont réglées dans les différentes parties de la structure. Je vous confirme que les répartitions des usages, tel que je l'ai montré dans le tableau, sont conformes au concours. Je vous confirme que le caractère général du projet est toujours dans la ligne plastique du concours dans son aspect.

M. THIERRY LE ROY :

Merci beaucoup de cette présentation dense et brève.

Nous allons suivre l'ordre du jour proposé, en commençant par les questions se rapportant au respect du programme. Vous avez commenté le tableau mais j'ai des questions qui s'y rapportent et je vais donner la parole à ceux qui les ont posées.

Dans ce premier groupe de questions sur le programme, je sais que certaines se rattachent à l'articulation du programme de la Canopée avec d'autres aspects du programme du projet, en particulier avec le dessous, ce qui se passe pour la RATP et pour la salle d'échanges. Ceux qui ont posé ces questions se reconnaissent mais, bien entendu, je donnerai la parole à tous ceux qui ont des questions sur le programme.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je regrette vivement que nous n'ayons pas eu cette présentation PowerPoint avant. De plus, la réunion de ce soir a été avancée donc des membres de nos associations n'ont pas pu venir. Avoir les PowerPoint avant permet de les faire circuler et de recueillir les avis des personnes. Si nous croyons vraiment à l'exercice de l'intelligence collective, plus nous

touchons de gens et plus la réunion est enrichie. Il est dommage que nous n'ayons pas eu ces images, qui sont très belles. Je trouve que l'esthétique du projet progresse, nous commençons à voir ce que cela donne et je suis très triste que mes petits camarades n'aient pas pu en profiter.

Par contre, le tableau des surfaces est tellement simple que je ne comprends pas pourquoi il n'a pas été possible de l'obtenir avant. Il est incomplet puisque nous avons demandé la comparaison des surfaces mais aussi les emplacements. Vous avez passé très vite la diapositive et je n'ai pas eu la possibilité de comparer avec ce qu'il y avait avant, ce qui a bougé. Ma première question porterait sur cet aspect-là, pour que vous commentiez ce que vous avez déplacé, ce qui est sacrifié dans les services métropolitains puisque nous passons de 1.000 à 828, donc avec 1/5^e supprimé.

M. PATRICK BERGER :

Ces axonométries de surface sont conformes à ce que je vous ai présenté lors de la dernière réunion, il n'y a pas de changement.

M. THIERRY LE ROY :

Y a-t-il plus à dire que dans la petite note que vous avez donnée où l'on voit tel ou tel ajustement sur le Conservatoire, sur les pratiques amateurs, sur la Bibliothèque ?

M. PATRICK BERGER :

Il y a eu plusieurs réunions. Des modifications ont été faites dans la redistribution par rapport au concours. Lors de la dernière réunion, une axonométrie a été montrée avec ces surfaces-là et il n'y a pas de modifications. Quand nous réalisons un projet, nous devons d'abord bien poser la disposition et la distribution. Ensuite, nous commençons à regarder les autres aspects mais il faut être sûr de la disposition. Ce n'est pas quelque chose qui peut être fait à la dernière minute et c'est pour cela que nous l'avons regardée très tôt, dans nos premières réunions. Donc là, vous pouvez comparer, il n'y a pas de changements par rapport à la dernière réunion, d'ailleurs nous ne pourrions pas nous le permettre.

Les tableaux des surfaces n'ont pas été communiqués mais je les avais lus lors de la dernière réunion, je me souviens avoir cité les chiffres à une autre dame, qui en doutait donc je lui avais rappelé les chiffres. Vous reconnaissez le tracé des flux et la question du hall.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Pour reprendre un exemple concret qui avait été soulevé -et là, je n'ai pas les éléments pour le savoir- où se plaçait l'équipement Roue libre ? Plusieurs personnes avaient remarqué que d'avoir des vélos circulant là-dessous ne serait pas forcément commode. Nous n'avons aucun élément pour savoir si Roue libre est au même endroit ou non. Notre apport principal est sur le programme mais ce soir, nous n'avons pas à l'écran et nous n'avons pas eu, avant la réunion, les éléments pour vérifier. Nous vous faisons parfaitement confiance mais il aurait été préférable que nous puissions regarder avant. Nous n'aurions pas eu besoin d'en parler maintenant.

Une autre question concerne les toilettes, qui sont ramenés à 54 m². La demande est extrêmement importante et 70 m² étaient bien, compte tenu du fait que ce quartier est très sale et que les gens urinent partout. Nous sommes descendus à 54 m². Ce qui m'inquiète aussi est que j'ai entendu Monsieur Franjou dire, dans une réunion, qu'il ne serait pas possible de les ouvrir nuit et jour. Or, ce quartier vit aussi la nuit.

M. PATRICK BERGER :

Je voudrais rappeler -il est possible que, dans la salle, certaines personnes ne sachent pas comment se passe un projet- que nous avons un programme et qu'ensuite, nous devons respecter les responsabilités sur les questions d'usages, de construction, de fonctionnalité,

mais, en même temps, nous soumettons notre projet à différentes institutions : pompiers, sécurité, etc. Pour les toilettes, il y a une question de sécurité mais elle ne dépend pas de notre analyse. Là aussi, si les services des institutions nous disent qu'il y a un problème de sécurité, nous sommes bien obligés d'en tenir compte. Donc sur cette question-là, je laisserai la parole à Monsieur Franjou.

M. BERNARD FRANJOU, MAIRIE DE PARIS, CHEF DE LA MISSION LES HALLES :

Nous sommes en train de régler les problèmes d'architecture et nous vous avons montré que nous respectons le programme. Nous vous présentons un projet qui arrive à son aboutissement mais il est certain que de nombreuses questions restent à régler, en particulier des questions d'exploitation. L'exploitation des sanitaires publiques reste à traiter, elle ne relève pas du tout de la maîtrise d'œuvre. C'est un problème de maîtrise d'ouvrage mais ce n'est pas le seul. Il y a le problème de la gestion du site, de la gestion de la sécurité, de la sûreté, de la vigilance, la question de comment s'organise la régie des différents PC. Toutes ces études devront se développer dans le cadre de l'instruction du permis de construire.

M. THIERRY LE ROY :

Je comprends que la question vaille d'être posée mais il n'y a pas besoin d'en dire plus aujourd'hui malheureusement. Je donne la parole ensuite à ceux qui l'ont demandée sur ce thème, Paule Champetier de Ribes puis Dominique Goy-Blanquet.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Je suis très étonnée, même si, Monsieur Berger, vous l'aviez certainement déjà dit, que le Conservatoire passe de 3.500 à 3.133 alors que cet équipement est l'équipement culturel phare de tout ce programme, beaucoup plus que le Café littéraire. Vous connaissez le nombre d'enfants, nous vous l'avons expliqué longuement et à la Ville aussi. Ces 400 m², nous avons bataillé, au niveau des parents du conservatoire.

M. PATRICK BERGER :

Vous avez des halls dans l'équipement culturel, et la somme est 5.633 m².

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Pardonnez-moi, alors là je vais peut-être élever le ton : je ne considère pas que le hall traversant soit un équipement faisant partie du conservatoire. Cet équipement va vraiment dépendre de l'exploitation que nous allons en faire et, comme vous le dites, c'est traversant, donc ce sont des flux, ce n'est pas quelque chose que nous pourrions utiliser en permanence. Je refuse totalement que ce hall soit considéré comme un équipement faisant partie intégrante du conservatoire.

M. BERNARD FRANJOU :

Là aussi, c'est au maître d'ouvrage de répondre sur les choix ayant été faits. Cette question a déjà été débattue dans le cadre du pré-APS. Les surfaces du conservatoire ont été définies au niveau du pré-APS et elles n'ont pas changé depuis le mois d'avril. Il y a effectivement 450 m² de distribution mais ils n'appartiennent pas en pleine partie au conservatoire. Ils permettent de faire des économies de distribution au sein du programme du conservatoire et cette association n'est donc pas aberrante. D'une certaine façon, nous économisons des couloirs de distribution dans le conservatoire lui-même.

M. THIERRY LE ROY :

C'est dommage pour nous qu'il y ait eu tellement de malentendus qu'aujourd'hui, une des associations les plus intéressées dans l'affaire du conservatoire ait le sentiment que nous avons retiré 450 m² au conservatoire. Je comprends ce que vous dites mais nous avons dû mal gérer l'information pour que la question soit encore posée.

Je ne crois pas que nous puissions en dire plus, malheureusement.

MME ANNE HIDALGO :

Monsieur le Garant, je crois que ce n'est pas une question de sentiment. Nous avons des chiffres qui n'ont pas varié depuis le mois d'avril. Ce n'est pas une information nouvelle. Ensuite, à l'occasion d'un projet architectural, que nous redéfinissons les espaces, qui sont collectifs mais qui serviront aussi le conservatoire, et que nous identifions des espaces « privatisés » au conservatoire, ne me paraît pas remettre en cause le projet initial. Je rejoins la remarque de Monsieur Le Roy.

M. THIERRY LE ROY :

De toute façon, je pense que le débat est clair. Nous ne pouvons en dire plus. La réponse vous a été donnée, Paule, l'information aurait dû mieux passer.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Ce sera très difficile à expliquer aux parents du conservatoire, ce que je vais tenter de faire mais j'aurais certainement du mal à le justifier. Par contre, je vois que pour la bibliothèque, nous avons 236 m², cela va faire une belle bibliothèque. Là, nous n'avons pas lésiné alors que ce n'était pas une demande. Cela reste tout de même une bibliothèque de quartier, pour enfants et adultes certes. Ensuite, le pôle des pratiques amateurs, comparativement aux 1.500 élèves du conservatoire, combien va-t-il drainer de personnes ? Nous avons 2.000 m². Cet équilibre, par rapport à ce que nous avons demandé depuis quatre ans, quand nous avons fait le cahier des charges pour le programme, pour nous, franchement, nous n'y retrouvons pas réellement notre compte. Pour les programmes commerciaux, nous avons les mêmes mètres carrés. Vous pouvez m'expliquer, Monsieur Franjou, qu'il y a les couloirs, mais là, pas de souci, nous avons les 5.600 m² de commerces.

M. THIERRY LE ROY :

Merci, Paule. Madame Goy-Blanquet avait demandé la parole.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET, CONSEIL DE QUARTIER DES HALLES :

J'ai une remarque à propos des images que nous avons vues, qui sont des images. La réalité, ce sont des plans millimétrés au millimètre près. Quand je vois cette courbe, le sommet de la courbe semble arriver à peu près à hauteur du premier étage. Je pense que les hauteurs ont été très sous-estimées. Le premier étage doit arriver à 5 mètres mais pas à 14. Je me demande si c'est la même chose pour toutes les images et jusqu'à quel point elles sont fiables. Tout le monde ne sait pas lire les plans et je pense que ces images donnent des impressions très fausses de ce que nous verrons.

Ma question portait sur le plan de répartition. Au départ, les deux ailes étaient égales et, maintenant, l'aile Berger est devenue beaucoup plus mince. Est-ce une question de répartition de charge ?

M. PATRICK BERGER :

Je vous réponds la même chose qu'à Madame, cette situation est la même que la dernière fois. Dès le départ, il n'y a pas eu d'égalité entre les deux ailes. Elles n'ont jamais été symétriques. La raison en est que le site actuel est organisé sur une diagonale fontaine des Innocents - Saint-Eustache, composée de cette manière-là, avec un patio longeant cette diagonale qui, lui, dissymétrise le plan.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Concernant les images, aurons-nous par la suite des images donnant une impression plus juste de ce qui nous attend ?

M. PATRICK BERGER :

Ces images ne sont pas créées à l'aquarelle, elles sont modélisées, c'est-à-dire que pour les réaliser, nous partons des plans et nous modélisons selon la géométrie et la métrique. Cela donne une épure en filaire. Par conséquent, l'image que vous avez là n'est pas improvisée, elle est réalisée à partir des données métriques et géométriques du projet.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Comment se fait-il, dans ce cas, qu'elles arrivent à la hauteur de ce qui est le premier étage ?

M. PATRICK BERGER :

Il faut regarder la coupe latérale.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Oui, la coupe, je suis bien d'accord. J'ai bien dit qu'il y avait une différence entre les plans et les images. Je suis sûre que la coupe est fiable, je dis que l'image ne l'est pas mais bon, je ne vais pas insister davantage.

M. PATRICK BERGER :

Cela monte, derrière les arbres, et plus haut que le premier étage, évidemment. Vous pouvez faire expertiser ces images, elles ne sont pas improvisées. De toute façon, vous aurez une maquette, également, qui vous situera la silhouette actuelle.

M. THIERRY Le ROY :

Monsieur Berger, vous avez compris que nous sommes un peu Saint-Thomas, ici.

Sur les questions de programme, j'ai une question de Monsieur Chavonnet. Ensuite, je redonnerai la parole à Accomplir, qui avait des questions touchant aux éléments connexes de programme du projet.

M. JACQUES CHAVONNET :

Moi aussi, je regrette que nous n'ayons pas eu ces dessins en même temps que les documents que vous nous avez adressés parce que j'ai fait une contribution et il est vrai que ces dessins répondent à de nombreuses questions. Il aurait été utile que nous les ayons avant. Plus loin que les dessins, je me suis toujours posé la question : pourquoi n'avez-vous pas réalisé une maquette en 3D ? Pour un projet de cette importance, cela me semblait possible.

M. PATRICK BERGER :

Nous sommes, encore une fois, au stade du permis de construire. Ce qui importe à ce stade, ce sont des données de perception : l'allure du bâtiment, comment il est fait, mais aussi ses données métriques : où dispose-t-on les choses, combien de mètres carrés, quelle hauteur, quelle longueur à tels endroits... C'est ça, un permis de construire, pour une vérification par les usagers et surtout par les institutions qui veillent au règlement d'une image en virtuel à l'intérieur. Je vais vous dire franchement, vous allez en avoir plein les yeux mais vous n'aurez pas la perception réelle comme peut vous la donner une coupe où là, c'est imparable : telle hauteur à tel endroit, telle largeur à tel autre, etc., c'est concret.

M. JACQUES CHAVONNET :

Au-delà du permis de construire, je le comprends mais pour nous, néophytes, nous lisons difficilement un plan, nous voyons difficilement comment cela se passe. Même si un plan virtuel peut enjoliver, il donne des bases de perspective qui peuvent voir l'intégration de la Canopée dans le quartier, ce que nous n'avons jamais vu. Nous sommes obligés d'imaginer mais difficilement.

M. PATRICK BERGER :

Depuis très longtemps...

M. JACQUES CHAVONNET :

Vous n'avez pas l'intention d'en faire une.

M. PATRICK BERGER :

Je n'ai pas dit cela, Monsieur, nous le verrons avec la Ville. Normalement, les trois ingrédients, depuis des siècles, sont une maquette, que vous aurez, les coupes et les plans métrés, et une série de perspectives. Cela a toujours permis d'avoir une idée assez concrète d'un projet. C'est vrai qu'aujourd'hui, vous avez des images virtuelles, en mouvement, dont certains abusent. Je peux vous dire, vous aurez des sensations mais, en tout cas, ces trois ingrédients doivent vous permettre, quand vous aurez les trois côte-à-côte, d'avoir une perception qui, en tant que néophytes, vous donnera une bonne idée. Avec la maquette dans le quartier, vous verrez la silhouette.

M. JACQUES CHAVONNET :

On m'a toujours dit que le jardin devait rentrer sous la Canopée. Là, il ne rentre pas, il est au ras de la Canopée ou alors, je ne comprends pas la perspective.

M. PATRICK BERGER :

C'est une observation juste. Il faut savoir que de faire entrer de la terre végétale jusqu'en bas est plus difficile qu'il n'y paraît. D'autant plus que vous avez des gens qui marchent : on ne marche pas sur de la terre battue. Aujourd'hui, dans un parc public, il y a des terrains stabilisés, ce que vous avez au Luxembourg, on ne peut plus le faire. Il y a des questions de flash, d'entretien. Ces sols sont en dur. Dans l'art des jardins, aujourd'hui, les cheminements piétons sont toujours en minéral. Nous ne sommes plus au 19^e siècle, pour de nombreuses raisons. Nous sommes sur une ligne -nous avons vu avec David Mangin- qui est de faire un dégradé très dense, qui se dégrade très progressivement jusqu'à ce niveau-là. Ce ne sera pas le jardin en terre végétale qui rentre, comme cela, en pleine terre, jusqu'à l'intérieur.

M. THIERRY LE ROY :

J'ai ensuite deux questions sur le programme, qui viennent d'Accomplir. Elles concernent l'articulation avec les travaux qui intéressent la RATP et la salle d'échanges.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je préfère axer cela sur la question de la sécurité et je me tourne vers Madame Hidalgo. Nous participons à ce projet depuis le départ et le point de départ de ce projet était la question de l'évacuation de la salle d'échanges. Nous nous retrouvons dans un phasage qui me semble marcher sur la tête au sens où nous faisons la Canopée, nous faisons un jardin que personne ne veut et nous ne faisons pas, en tout cas pas dans l'immédiat, les travaux de la voirie souterraine qui pose des problèmes de mise aux normes Mont Blanc et nous ne faisons pas la salle d'échanges. Monsieur Franjou nous a dit que l'enquête publique aurait lieu en même temps. L'enquête publique est une chose mais le permis de construire et les travaux pour la salle d'échanges sont reportés à beaucoup plus tard, parce que si nous en sommes au stade des études pour le STIF...

J'aimerais, si quelqu'un de la RATP est présent, qu'on nous dise exactement comment se passent les choses. Je ne comprends pas non plus, au vu du plan de la Canopée, comment on organise la construction de la Canopée et des escalators. Les escalators sont la partie de Mangin, la salle d'échange est la partie de la RATP et la Canopée est la partie Berger Anziutti. Pour construire cette Canopée, il faut avoir déplacé les escalators. Nous avons vu des plans mais je n'ai aucune idée à quel moment cela se dessine. Pour faire les escalators, il faut aussi avoir fait la salle d'échanges ou alors, je ne comprends pas.

C'est un problème intellectuel de comprendre dans quel ordre c'est possible du point de vue constructif mais aussi de sécurité parce que, si nous renvoyons les travaux de la salle d'échanges et de la sortie de salle d'échanges à dans plusieurs années, nous ferons la Canopée avant et nous allons densifier le site, construire des mètres carrés supplémentaires, créer -c'est le souhait d'Unibail- une attractivité supplémentaire du site, donc encore plus de gens qui viendront dans la Canopée et dans cette gare. Nous savons que nous sommes déjà dans le rouge au point de vue des unités de sortie. Avec le chantier, temporairement, et avec ce problème de construire le haut avant de construire le bas, cela paraît très bizarre de commencer par faire tout ce qui est autour au lieu de faire ce qui était le point de départ de ce projet.

J'aimerais être sûre que toutes les mesures de sécurité sont prises pour que ce permis de construire ne soit pas attaqué au sens où nous nous lancerions dans un projet qui ferait que nous serions encore moins capables qu'aujourd'hui de répondre à une attaque terroriste -qui n'est pas complètement exclue- ou à un problème grave d'incendie dans le sous-sol.

J'aimerais vous entendre, Madame Hidalgo, et j'aimerais entendre aussi la RATP, qu'on n'entend pas beaucoup, ces derniers temps, et savoir où ils en sont.

MME ANNE HIDALGO :

Le point de départ de ce projet n'est pas que la salle d'échanges. Elle est un élément clé mais l'ambition de la Ville est d'abord de doter le cœur de Paris d'un jardin accessible au plus grand nombre, un jardin de dimensions métropolitaines, pour les riverains mais aussi pour les populations, les personnes, qui viennent aux Halles et qui nous importent. Nous considérons que la dimension métropolitaine est absolument un élément clé de tous les projets que nous portons, dont celui-ci.

Le deuxième élément était de doter ce site, à partir d'une œuvre -en l'occurrence, Patrick Berger nous propose cette Canopée- d'un équipement global permettant à l'activité commerciale, aux services publics, un renouveau. Ce site ne doit pas souffrir dans son activité commerciale, il reste un des lieux les plus rentables et l'identité commerciale des Halles n'est pas inhérente à ce projet, elle précède de longtemps la vie même des Halles. Le projet n'a pas été conçu uniquement pour la salle d'échanges, sinon la RATP aurait simplement proposé un travail sur les voiries souterraines et la salle d'échanges. Notre projet va bien au-delà. Je ne laisse pas caricaturer la démarche qui est la nôtre autour de l'idée que le seul problème à régler -puisque c'est ainsi que vous l'avez formulé- serait la question de la sécurité sur le réseau RATP.

Je vais d'abord donner la parole à Bernard Franjou puis, bien sûr, à la RATP pour préciser les éléments de calendrier et d'organisation des travaux sur ce millefeuille, que nous avons voulu autonomiser, pour que chaque surface du millefeuille puisse être relativement autonome par rapport aux autres mais qu'en même temps, tout cela soit coordonné.

M. BERNARD FRANJOU :

Le permis de construire de la Canopée est un des dix projets du réaménagement des Halles, qui est une opération globale. Elle n'est pas concevable sans l'un de ces projets.

Ensuite, la coordination de l'ensemble de ces opérations est très complexe. Il y a le problème de la sécurité posée sur chacun des projets mais surtout la sécurité posée au niveau global. La sécurité engage un certain nombre d'acteurs totalement indépendants. Il y a d'abord le maître d'œuvre ; la maîtrise d'ouvrage passe d'autres contrats avec des bureaux de contrôle qui ont le pouvoir discrétionnaire de définir la façon dont la sécurité doit être assurée sur le site. Ces bureaux de contrôle légaux ont à charge tous les problèmes de sécurité à l'exception, peut-être, des actes de malveillance, qui relèvent d'un autre dispositif. Il y a aussi les services instructeurs du permis de construire, qui relèvent de l'autorité de l'Etat, et ce sont eux qui accordent ou non les permis de

construire. Il est clair que les services de l'Etat ne vont pas instruire la Canopée sans savoir ce qui va se passer dans la gare, dans la voirie souterraine. Nous avons des comptes à leur rendre et nous leur rendons. Ce matin, nous avons une réunion plénière avec l'ensemble des partenaires, RATP, Unibail, le maître d'œuvre, devant la délégation permanente de sécurité publique. Ces réunions sont assez complexes, dures à tenir, et nous avons des engagements.

Je voulais donc dire que j'ai d'abord des comptes à rendre à ce niveau-là. Il ne se passe pas une étape qui ne soit réglée en parfaite liaison avec la RATP et avec l'ensemble des acteurs qui sont sur le site.

Pour l'instant, nous n'avons pas plus d'éléments à donner. Le dossier de permis de construire sera instruit dans le cadre d'une supervision globale de l'ensemble des problèmes qui seront créés sur le site. Quant au problème du phasage ou de la coordination des travaux, c'est à l'ordre du jour d'un GTT qui aura lieu dans le courant du premier trimestre. Il est par conséquent prématuré de vous apporter des informations, certains problèmes ne sont pas encore tout à fait réglés. Il vaut mieux ne pas étaler ce qui n'est pas complètement réglé.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

J'aimerais que Monsieur Masure réponde à une question précise : à quel moment les travaux de la salle d'échanges seront-ils faits par rapport aux travaux de la Canopée ?

M. DENIS MASURE, RATP, AGENCE DE DÉVELOPPEMENT PARIS :

Oui, bonsoir. Je représente Frédéric Dupouy, directeur de l'agence de développement pour Paris à la RATP qui sera maître d'ouvrages du projet transport.

La préoccupation de la RATP en terme de sécurité est une évidence quotidienne. Chaque jour, la RATP s'emploie à assurer la sécurité des voyageurs et nous accompagnons depuis 2002 la Ville de Paris. J'ai relu récemment le cahier des charges des marchés de définition et la RATP, dans sa contribution, indiquait très clairement qu'un des éléments essentiels était la recherche d'un accès qui n'existait pas aujourd'hui, pour désenclaver la gare directement, indépendamment du Forum. Les études des marchés de définition puis des études Seura ont convergé vers l'opportunité de la création de l'accès Marguerite de Navarre qui, de notre point de vue, résout de nombreuses difficultés. Le STIF accompagne le projet. Il a délibéré en 2006 sur l'intérêt du projet. Il a mené la concertation préalable de ce projet en 2007 et il vient, au 2 octobre 2008, de délibérer pour que la RATP réalise un document qui s'appelle le schéma de principe, qui décrira la réalisation de l'accès Marguerite de Navarre et la rénovation de la salle d'échanges.

M. THIERRY LE ROY :

Quand aurez-vous ce schéma ?

M. DENIS MASURE :

Ce schéma de principe doit être réalisé pour l'hiver 2009 et sera inclus dans tous les processus d'enquête publique pour répondre aux vœux de la Ville et de la Préfecture d'avoir une vision globale sur l'ensemble du site. Cette gare est saturée, il y a beaucoup de monde et il est nécessaire de créer cette possibilité de développement, pour permettre le développement de la gare ultérieure et améliorer significativement les conditions de la gare actuelle.

Pour la question du phasage, c'est très compliqué. Nous avons dix projets sur le site et il est apparu que l'imbrication des projets rend le projet sur le transport dépendant du volet sur le projet des voiries, lui-même peut-être dépendant du jardin et de la Canopée. Tout est imbriqué sur le site et le phasage opérationnel fait l'objet aujourd'hui de discussions. Il est clair que, pour la RATP, le plus tôt sera le mieux.

Même si le permis de construire de la Canopée n'est qu'un élément parmi tout un ensemble, un document appelé « Schéma général de sécurité », qui est une vision de l'ensemble des exploitants et maîtres d'ouvrage sur le site, sera une pièce constitutive du dossier permis de construire sur lequel la RATP est très attentive. Nous avons contribué de manière significative, auprès de la Ville, pour donner une autre vision du projet, nécessaire pour assurer la sécurité de la gare. Ensuite, nous l'avons vu ce matin, la Préfecture sera très attentive à voir comment les différentes opérations se phaseront les unes par rapport aux autres.

Aujourd'hui, ce sont bien les services instructeurs de la Préfecture qui vous répondront et répondront en premier à la Ville sur l'indépendance des différents programmes.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Vous n'avez pas répondu sur la date. A quelle date faites-vous la sortie Marguerite de Navarre et la salle d'échanges ? Est-ce que ce sera en même temps que la Canopée ?

M. THIERRY LE ROY :

Il a répondu ce qu'il pouvait répondre.

M. DENIS MASURE :

Plusieurs scénarios sont à l'étude et la date de mise en service dépendra d'arbitrages, tant au niveau de la Préfecture que des autres acteurs.

M. THIERRY LE ROY :

Je vais donner la parole au Forum des Halles, Monsieur Laborde, ou un représentant du GIE qui voudra s'exprimer pour commencer le deuxième groupe de questions concernant l'insertion dans le site. Ces questions ont été rédigées par écrit et je crois utile que Madame Hidalgo puisse les entendre.

M. ANDRÉ LABORDE, GIE DU FORUM DES HALLES :

Bonjour, Madame. Je suis venu aujourd'hui avec le Président du GIE car ce que nous avons reçu nous inquiète et je me contenterai d'abord de vous parler des problèmes d'architecture intérieure de la Canopée, pour laisser ensuite la parole à notre Président.

Sur les documents reçus quelque temps auparavant, des « coquilles » étaient présentes, notamment le fait que l'axe Est-Ouest est confirmé par la passerelle alors qu'il n'y a pas de passerelle. Ce qui nous inquiète énormément est la structure de la Canopée, tout ce qui se passe à l'intérieur des trois niveaux du Forum et la reconfiguration des patios, des circulations et des verrières. Notre étonnement est grand lorsque, maintenant, nous avons la confirmation que le centre du cratère a été déplacé pour le recentrer. C'est, à l'évidence, un problème important pour nous pour la suppression de commerces. De cette conclusion a découlé l'architecture intérieure proposée par Monsieur Berger sur ce qu'il appelle les espaces publics à l'air libre, à l'abri de la Canopée, et les circulations intérieures. Nous nous apercevons là qu'il y a maintenant une définition de coursives à l'air libre qui délimitent un espace public, au-delà d'une délimitation des entrées des galeries commerciales avec des portes, qui encerclent cette circulation. En plus, des circulations ont été supprimées et arrivent carrément dans des culs-de-sac qui suppriment ce que nous appelions le contour du cratère sous les verrières.

Nous avons là une grande inquiétude sur les conséquences de la valorisation des commerces, sur le confort que nous allons offrir car si, pour aller d'un côté à l'autre du Forum, il faut traverser à l'intérieur du cratère pour ouvrir à nouveau des portes, tout conseil et consultant en commerce sait à l'avance que les portes sont un obstacle.

C'est pour nous une grande surprise car nous n'en avons jamais discuté. Nous réclamons sur ce sujet une vraie discussion avec Monsieur Berger pour entendre ses arguments, pour

en discuter, voir s'il n'y a pas mieux à faire. C'est en tout cas le propos que je suis mandaté à défendre.

M. JEAN-FRANÇOIS LEGARET :

J'ai fait part de désaccords, que je maintiens sur le fond, sur des éléments de programme. Ceci étant, j'en ai fait part à la maîtrise d'ouvrage. Monsieur Berger et Monsieur Anziutti n'ont pas à répondre de ces choix programmatiques. Aujourd'hui, je crois que cela ne sert à rien de mener des combats d'arrière-garde : les choix programmatiques sont faits. Nous aurons peut-être encore de la marge de manœuvre sur quelques points de détail, je le souhaite, mais les choix essentiels sont faits, c'est une donnée avec laquelle il faut composer.

La Canopée a beaucoup progressé. Des études techniques extrêmement complexes ont été réalisées et la prouesse de tenir les délais du permis de construire a été réalisée, pour la Canopée qui ne ressemble à rien d'autre, qui est un projet très compliqué. Je pense que nous pouvons rendre hommage à l'équipe architecturale.

Ce qui m'intéresse est que nous puissions avoir une discussion au niveau du permis de construire, sans revenir éternellement en arrière sur les choix qui ont été faits. Je les enregistre et même si je maintiens des désaccords, je considère qu'ils sont faits. Nous avons besoin d'avoir, sur le plan local et sur un plan plus général, des réponses à des questions : le phasage des travaux est essentiel. Comment le Forum va-t-il continuer à fonctionner pendant ces travaux ? Comment les équipements seront-ils accessibles ? Nous avons une réponse pour le conservatoire qui ne me convainc pas mais en tout cas, elle existe puisqu'il y aura le transfert rue Jean-Jacques Rousseau.

Si nous voulons que cette réunion des Conseils de quartiers puisse apporter des réponses concrètes, il est indispensable que nous allions plus loin sur ces éléments de phasage.

Je suis convaincu qu'à partir du moment où nous aurons des réunions publiques autour de la Canopée, la question posée sera celle du bilan énergétique de cette architecture qui est très fortement vitrée : problèmes de chauffage en hiver, de climatisation en été, et toutes les questions qui se grefferont là-dessus. J'insiste auprès de la Ville et de l'équipe des architectes pour que, lorsque nous nous retrouverons dans une réunion, dont nous allons déterminer l'étiage, nous puissions avoir une discussion très concrète sur ces questions qui me sont déjà répercutées et il est de mon devoir de vous les répercuter.

MME ANNE HIDALGO :

Merci, Jean-François. L'exercice aujourd'hui est la présentation des éléments pour le dépôt du permis de construire, sachant que des éléments restent à discuter, autour des questions très pertinentes que vous avez posées. La question sur l'impact des choix architecturaux sur les commerces doit être traitée en tant que telle. Ce sujet nous occupe, avec Unibail, et je souhaite que nous ayons une réunion spécifique, avec les représentants des commerçants, avec Unibail et nous-mêmes, pour présenter les éléments. Patrick Berger et Bernard Franjou pourront d'ores et déjà apporter des éléments de réponse à vos questions mais je souhaite que nous puissions avoir une réunion spécifique sur la question très importante des commerces et de l'impact d'un certain nombre de propositions architecturales, sachant que des éléments de réponses sont déjà apportés sur l'histoire des portes. Je crois que vous avez déjà été largement entendus. Patrick Berger et Bernard Franjou pourront vous en parler.

Cette réunion permet une information sur les éléments que nous envisageons de déposer au niveau du permis de construire. Il reste un peu de travail à effectuer. Une maquette sera présentée, qui donnera une meilleure perspective du lieu. Nous avons encore à nous entretenir sur de nombreux éléments qui sont impactés par le permis de construire mais relèvent de la vie du site, et sur les travaux et la façon dont nous ferons vivre un équipement qui continuera à fonctionner puisque le Forum ne va pas fermer. Le chantier

est très compliqué mais, au niveau de la Ville, des architectes de la RATP, de l'ensemble des partenaires pour mener à bien ce chantier, notre objectif est bien de limiter les nuisances pour les riverains et pour les commerçants. Nous ne nous lançons pas dans un projet de cette ampleur en nous disant : « En plus, nous allons les embêter le plus longtemps possible. » Au moins, faites-nous confiance que nous souhaitons simplifier la vie collective. D'autres rendez-vous restent à organiser.

M. ANDRÉ LABORDE :

Compte tenu de nos inquiétudes sur les plans que vous nous avez présentés, est-ce que les documents du permis que Monsieur Berger va déposer sont obligatoires ou y a-t-il encore une discussion sur ce sujet ?

Je ne voudrais pas que le permis entérine quelque chose sur quoi nous n'avons pas discuté.

M. THIERRY LE ROY :

Monsieur Berger peut-il dire quelque chose sur ce sujet précis ?

M. PATRICK BERGER :

Un projet de concours n'est pas une réalisation. Un permis de construire n'est pas un ordre de service d'exécution. Sur le point qui vous préoccupe, ces informations nous ont été transmises et nous étudions actuellement des solutions pour trouver dans le patio une continuité entre le haut et le bas. La coursive extérieure est une nécessité dans ce sens sinon nous aurons le monde du haut et le monde du bas. Au fond, c'est un peu comme s'il y avait des sols publics superposés et, effectivement, les questions de continuité et des portes sont soulevées. Nous travaillons dessus et avons une réunion cet après-midi, et des modifications vous seront soumises.

M. THIERRY LE ROY :

Je comprends que vous acceptez la nécessité d'une réunion spécifique assez urgente sur ces sujets. Personne ne peut préciser la marge de manœuvre restante et Monsieur Berger vient de dire que les détails sont encore en discussion.

M. PATRICK BERGER :

Pour le dire très franchement, il est absolument contraire à l'esprit de ce projet de nous retrouver dans un système totalement clos comme nous l'avons actuellement. Sur les deux points que vous avez soulevés, la continuité et les portes, nous travaillons actuellement pour trouver une réponse qui pourrait être dans le sens de vos attentes.

M. ANDRÉ LABORDE :

Une fois que vous aurez trouvé des solutions, cela fera-t-il partie d'une réunion commune à laquelle nous allons pouvoir participer ensemble ?

M. THIERRY LE ROY :

La Ville s'est engagée à le faire et je comprends que ce n'est utile que si cela se passe à bref délai.

M. ANDRÉ LABORDE :

A votre disposition pour cette réunion.

M. THIERRY LE ROY :

Merci. Nous avons d'autres questions sur l'insertion du site et notamment ce que nous appelons l'espace public à l'abri de la Canopée mais, à propos du programme, Dominique Goy-Blanquet avait demandé la parole.

Avant cela, suite à l'échange sur la RATP et l'articulation de la Canopée avec les autres composantes du programme, je voudrais dire que je comprends beaucoup des questions

posées par les uns et les autres aux maîtres d'ouvrages comme révélant un défaut de visibilité sur l'enchaînement des opérations. Nous l'avons également évoqué au cours de la réunion du Bureau. Je comprends que ce n'est pas très facile pour la Ville d'afficher dans le détail une programmation qu'elle modifie au jour le jour mais je crois que les participants vivront mieux la concertation si nous leur donnons une trame d'ensemble de ce qui va se passer dans les années qui viennent et pas seulement dans les semaines à venir. Même s'il reste des points en option, il serait bien que cette visibilité soit donnée. Cela soulagerait beaucoup les participants à la concertation.

M. BERNARD FRANJOU :

Je souhaite redire que nous avons prévu, dans le cadre de l'organisation de chantier, de parler de ces questions dans le courant du premier trimestre 2009, et nous le ferons. Le phasage des opérations de voirie sur l'ancien forum, sur le nouveau forum, le jardin, tout cela, ce sont des questions qui relèvent de la maîtrise des nuisances sur le chantier et nous sommes en plein dans ce sujet. C'est bien de cela dont nous parlerons. Nous parlerons, en même temps, de l'organisation du chantier de la Canopée mais dans un contexte général, l'un des enjeux de l'opération étant de réaliser un chantier dans le moins de temps possible. Il ne faut pas non plus que la concentration de tous les chantiers rende la vie impossible, ne serait-ce que pendant quelques mois, dans le quartier. Il y a là une question de dosage, de coordination des opérations. C'est précisément ce que le schéma général de sécurité, qui est un document d'échanges de points de vue entre la préfecture de police et la maîtrise d'ouvrage, doit régler. C'est ce que nous sommes en train de faire, donc rendez-vous au premier trimestre 2009.

M. THIERRY LE ROY :

J'enregistre cet engagement utile, étant entendu qu'il ne s'agit pas uniquement d'une question de phasage de chantier mais aussi de l'ensemble des opérations qui concernent les autres partenaires : RATP, Unibail, etc.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Je suis ravie qu'il y ait une réunion, enfin, entre Unibail et Monsieur Berger et la Ville. C'est un grand scoop et nous aurions aimé participer aussi, il aurait été sympathique de nous inviter. Je pensais que vous vous voyiez plus régulièrement et que vous aviez des groupes de travail.

M. EMILE SEBBAG, PRÉSIDENT DU GIE DU FORUM DES HALLES :

Pas du tout. Absolument pas.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

C'est assez surprenant.

M. EMILE SEBBAG :

Je représente l'association des commerçants et je vous assure que nous n'avons pas de réunions avec Unibail. Nous sommes juste des commerçants indépendants, dans un centre commercial, et nous sommes comme tout un chacun, même si nous avons des magasins sur rue. La seule différence est que nous nous trouvons à l'intérieur d'un centre mais de la même façon qu'à la gare de l'Est ou sur l'avenue des Champs-Élysées. Ce n'est pas parce que nous nous trouvons dans un site fermé que nous ne ressemblons pas à des commerçants.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Je comprends parfaitement mais je pensais que le rôle d'Unibail, justement, était que vous soyez le mieux possible et donc qu'ils vous concertaient.

L'objet de ma question concernait Marguerite de Navarre. Si j'ai bien compris, nous en sommes encore au stade des études en vue d'un schéma...

[...]

Deuxième question : financièrement, la RATP a-t-elle prévu dans son budget cette sortie de Marguerite de Navarre, qui est quand même colossale ?

M. BERNARD FRANJOU :

Je peux apporter la réponse pour la Ville de Paris puisque la délibération du Conseil de lundi dernier portait précisément sur le mandat d'études donné à la RATP pour réaliser cette étude sur Marguerite de Navarre.

La Canopée en est à l'étude.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Si Marguerite de Navarre est indispensable à la sécurité, si les différentes opérations sont liées, comme cela paraît évident, cela veut-il dire que la réponse au permis de construire ne sera donnée que quand il y aura l'étude sur Marguerite de Navarre et les résultats ?

M. BERNARD FRANJOU :

Oui. Le schéma général des dix projets, même s'ils ne sont pas tous au même niveau d'avancement, est une pièce constitutive de l'analyse que doit faire la Préfecture, que ce soit sur la sécurité incendie, la sécurité publique ou l'accessibilité handicapés.

MME DOMINIQUE GOY-BLANQUET :

Donc il n'y aura pas de réponse sur la Canopée avant que soient rentrés tous les éléments.

M. THIERRY LE ROY :

La réponse viendra après. Monsieur Masure, allez-y.

M. DENIS MASURE :

Il est vrai que c'est un peu plus compliqué dès lors que nous parlons du projet transports car cela rentre dans le périmètre des compétences du syndicat des transports d'Ile-de-France, qui n'est pas là ce soir. Il aurait expliqué beaucoup mieux que moi qu'il avait en charge d'organiser le financement du projet. Ce financement appartiendra normalement à la Ville de Paris, à la Région et à la RATP, qui exploite le site.

Les études aboutiront à un schéma de principe qui sera vraisemblablement validé par le STIF dans le courant du printemps 2009. La question que vous posez collectivement aujourd'hui est une question que nous nous posons nous-mêmes. Nous sommes en attente d'éléments de réponse dont nous n'avons pas nous-mêmes la décision, qui appartient à la Préfecture. Aujourd'hui, nous posons la question à la Préfecture : est-ce que, oui ou non, la Canopée peut se faire, sans ou avec Marguerite de Navarre ? C'est notre principale préoccupation car si le chantier devait occasionner des désordres, il faudrait avoir des mesures compensatoires ou conservatoires pour que la gare continue de fonctionner. Il est hors de question que la gare ferme ne serait-ce qu'une soirée ou un jour puisque c'est le cœur de notre réseau.

Vous rejoignez tout à fait notre préoccupation, celle du phasage. La dépendance du projet Marguerite de Navarre vis-à-vis d'autres opérations nous préoccupe et préoccupe aussi la Ville de Paris. Aujourd'hui, nous sommes en attente de ces éléments de réponse. La contribution a mûri, nous l'avons transmise à la Ville de Paris qui est en train de l'instruire auprès de la Préfecture de Paris. La brigade des sapeurs-pompiers est impliquée également, et très attentive au devenir de la gare. Nous sommes en attente de la réponse mais nous nous associons à votre inquiétude. C'est la responsabilité de l'exploitant et des maîtrises d'ouvrage.

M. THIERRY LE ROY :

Tout cela est plein d'aléas et nous ne pouvons pas fixer définitivement un ordre d'enchaînement des grandes opérations du projet mais il ne me semble pas impossible que les maîtres d'ouvrage s'entendent sur la diffusion d'un document un peu synoptique qui sera modifiable tous les mois ou tous les six mois mais qui donnera quand même une vision de là où cela va. Je pense que cela manque encore dans notre travail. Nous l'aurons peut-être au moment où vous ferez votre réunion.

M. BERNARD FRANJOU :

D'autres partenaires ne sont pas autour de la table, dont le STIF et la région Ile-de-France, et vous devinez bien que, sur ces questions, des problèmes d'accord, de financement et de contrats existent. L'information que je viens d'avoir, que nous n'avions pas et que nous attendions, est qu'un accord entre la région Ile-de-France sur le principe du cofinancement de ces opérations sera délibéré, aux termes du contrat particulier passé avec la Région, au Conseil de Paris de février. C'est une information importante. Ce sera le point de départ de tous les éléments concrets. Pour le moment, nous en étions au niveau des faisabilités. Le schéma de principe sera vraiment quelque chose de concret, comme nous le disions, au premier trimestre 2009.

M. THIERRY LE ROY :

Je donne la parole à Elisabeth Bourguinat mais d'autres demandes de paroles viennent et nous devons revenir aux questions qui sont dans notre programme de travail. Quelques-unes concernent encore l'espace public sur la Canopée et d'autres, plus précises, s'adressent à des aspects plus techniques.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je vois un contraste entre le discours de Monsieur Franjou nous disant que tout est sous contrôle et le terme d'inquiétude prononcé par Monsieur Masure. On ne peut pas nous dire comment cela va s'enchaîner parce que c'est compliqué, parce qu'on ne sait pas. Nous serons toujours prévenus l'avant-veille, quand ce sera fait, mais j'aimerais quand même que nous ayons une réponse sur le principe. Selon mon gros bon sens, et je m'adresse à Monsieur Masure, pour ce qui est des problèmes de sécurité de la RATP, est-ce qu'il ne serait pas mieux de faire Marguerite de Navarre et la salle d'échanges avant la Canopée ? C'est une question simple. Pourrait-on savoir, sur le principe, du point de vue de la sécurité et vous, Monsieur Masure, du point de vue de la RATP, comment voyez-vous les choses ? J'ai ma petite idée et j'ai l'impression que vous préféreriez que la Ville lève un peu le pied et que vous puissiez avancer davantage sur Marguerite de Navarre et la salle d'échanges plutôt que d'avoir à gérer des situations de sécurité risquant d'être complexes parce que vous aurez des afflux supplémentaires. Je ne voudrais pas rappeler ce qui se passe aux heures de pointe, dans la salle d'échanges où les gens ne peuvent pas accéder aux escalators. Voulez-vous que nous rajoutions 10 % ou 20 % de gens qui viendront là parce que ce sera un bâtiment tout neuf, superbe et que tout le monde viendra voir, alors que vous n'aurez pas fait vos sorties ?

Sur le principe, nous devrions avoir une réponse.

M. THIERRY LE ROY :

Je vais donner la parole à Monsieur Masure s'il a quelque chose à dire mais nous n'allons pas passer toute la soirée à discuter de la cohérence et de l'enchaînement global. Une demande a été exprimée, j'espère qu'elle a été bien entendue et qu'elle sera satisfaite mais nous avons d'autres questions à aborder.

M. DENIS MASURE :

Plus qu'une inquiétude, c'est la préoccupation que l'ensemble des phases du chantier se passe dans les meilleures conditions. De toute façon, le dossier passera avec l'agrément de

la Préfecture donc la Préfecture va vérifier que le travail du phasage de chantier soit conforme à une autorisation d'exploitation du site sinon nous serions obligés de fermer la gare. Par rapport au phasage général, la RATP a toujours été favorable au projet Canopée, elle a toujours considéré que ce projet avait beaucoup de valeur et permettait de mettre en valeur les éléments constitutifs de la gare qui, aujourd'hui, sont invisibles depuis le site. Clairement, il doit faire l'objet d'un phasage qui sera le plus pertinent pour que l'ensemble des opérations voient le jour dans l'ordre jugé convenable par la Préfecture.

Je vous réponds encore, comme le disait Bernard Franjou, que nous aurons des éléments de réponse bientôt.

M. BERNARD FRANJOU :

Les issues sont un sujet important mais ce ne sont pas les seuls problèmes de sécurité. Il y a aussi la coordination des PC, l'état des réseaux, l'actualisation des dispositifs existants qui ne sont pas conformes aux normes actuelles. La priorité n'est pas forcément celle de la création de la place Marguerite de Navarre. Ces questions sont en débat en ce moment au niveau des personnes compétentes pour gérer ce type de problèmes. Nous vous rendrons compte, quand nous aurons un schéma général, abouti.

M. THIERRY LE ROY :

Nous comprenons que ce sera au premier trimestre 2009. Vous n'êtes pas obligés de venir seulement quand tout est réglé sur ce sujet.

M. BERNARD FRANJOU :

Nous ne sommes pas l'autorité en la matière, nous dépendons du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Défense. Il y a une hiérarchie et, à notre niveau, lorsque nous aurons des instructions claires, nous serons en mesure d'en faire état dans le cadre de la concertation.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Nous pourrions prendre les choses dans l'autre sens, disant que vous êtes libres de votre calendrier et que vous auriez pu faire preuve d'une plus grande prudence en disant : nous commençons d'abord par mettre en sécurité tout ce qui est RATP, dans le sous-sol, avant de se précipiter pour créer une très belle Canopée et un jardin très nul et que personne n'attend. L'ordre de priorité que vous avez choisi me paraît contestable, surtout s'il met en danger les gens. Je peux vous dire que nous serons extrêmement vigilants, quand il y aura l'enquête publique sur ce permis de construire, pour vérifier si nous ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Je voudrais savoir s'il n'y a pas une dimension métropolitaine évidente sur cette question de la gare ?

Rien ne vous oblige à terminer la Canopée en 2012. Nous préférierions que la salle d'échanges et la place Marguerite de Navarre soient faites avant, si c'est mieux pour la sécurité des gens. Le jour où il y aura un gros problème, nous dirons que la gloriole est passée avant un problème important.

M. THIERRY LE ROY :

Mon rôle est de faire respecter l'ordre du jour. On nous a donné un rendez-vous au premier trimestre 2009 et je propose que nous gardions cette perspective.

Plusieurs questions ont été posées à propos de la présentation de la Canopée de tout à l'heure. Je propose de les traiter. Une ou deux se rapportent encore à ce qui se passe en-dessous de la Canopée, ce que nous appelons l'espace public. Une question d'Accomplir porte sur les personnes à mobilité réduite et les conditions de déplacement autour du patio ou du cratère.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je m'associe à Paule pour dire que c'est sympathique d'organiser une réunion entre vous mais que nous sommes aussi intéressés par certains sujets. Nous avons été interpellés par le fait que les coursives du patio étaient à l'air libre. Nous nous demandions si les verrières étaient supprimées. J'ai cru comprendre que non, qu'elles étaient reculées. Notre inquiétude était de savoir si L'on supprime complètement les verrières. Le centre commercial serait alors à l'air libre et, dans ce cas-là, comment assure-t-on le confort au niveau de la température en hiver et en été ? Sinon, si nous maintenons une séparation vitrée entre le dedans et le dehors, à quel endroit est-elle située ?

Concernant la climatisation et le chauffage, qu'est-ce qui est prévu pour la Canopée ? Il a été dit qu'une ventilation naturelle serait privilégiée plutôt qu'une climatisation dans les étages. Comment gère-t-on les cas de nuisances sonores quand les fenêtres sont ouvertes pour aérer ?

C'est donc une seule question : dans la Canopée, climatisation et ventilation, et dans le sous-sol, comment garantissez-vous une température de confort toute l'année, compte tenu de cette modification de confort que vous apportez dans la position des verrières ?

M. PATRICK BERGER :

Les coursives extérieures sont là depuis le début.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il nous avait été dit que les verrières actuelles étaient déposées et remplacées par d'autres.

M. PATRICK BERGER :

Pour les reculer.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

J'ai pensé que c'était parce que vous agrandissiez le cratère.

M. PATRICK BERGER :

Vous m'avez posé une question, je vais y répondre. Nous avons montré, à un moment donné, une coupe avec l'état existant et l'état projeté. Nous essayons d'agrandir le plus possible le volume du patio, ne serait-ce que par rapport à tous les arguments avancés tout à l'heure. Il faut mettre les choses à l'échelle : il y a l'espace mais aussi les personnes. Le patio, actuellement en bas, n'est plus adapté dans sa dimension par rapport à la fréquentation actuelle. Il faut réajuster mais, pour l'agrandir, il y a des limites par rapport à cela qui sont les interfaces avec les usages à l'intérieur. Nous démolissons les verrières actuelles et nous reculons le vitrage. En la reculant, sur une partie, nous maintenons des coursives à l'extérieur pour être conformes à cette idée d'une continuité entre le -3, -2, -1, rez-de-chaussée, pour que ce soit un lieu d'ensemble.

Sur la question de la climatisation à l'intérieur, nous n'avons pas mandat pour l'instant, et pas dans l'avenir, d'ailleurs, d'assurer la climatisation et le chauffage du centre commercial. Nous ne sommes pas les architectes.

Donc pour la première question, nous reculons le plan du vitrage mais il y a un clos couvert. Au niveau de -3, les gens passent par le patio extérieur pour traverser. Bien sûr, ils peuvent prendre le couloir à gauche ou le couloir à droite mais la plupart du public traverse le patio au niveau -3. La préoccupation de Monsieur est de savoir s'il y aura ou non des portes dans ce passage et ce que cela veut dire pour le confort climatique à l'intérieur. Nous verrons cette question directement avec lui.

Vous aurez un plan de vitrage, que l'on voit ici en coupe et que l'on peut remonter dans les perspectives. Vous avez un vitrage au fond mais il n'a plus cette forme-là. L'idée était d'augmenter le plus possible l'espace du patio.

M. ANDRÉ LABORDE :

Si vous voulez bien nous remonter la coupe transversale, nous voyons que, sur chaque coursive, il y a des éléments libres sous la Canopée où le public peut circuler et, ensuite, un vitrage qui délimite la circulation du Centre commercial. Sur ce vitrage, il y a des portes au pourtour de cet espace public, ce qui change énormément la circulation et la fluidité que nous avons aujourd'hui puisque cela oblige les gens à être dans un domaine, certes, public et qu'il faut franchir des portes pour aller visiter le Centre. Aujourd'hui, les deux sont confondus et vous n'avez pas cette séparation entre ces deux zones.

M. OLIVIER PERAY :

Au niveau -1 et -2, oui.

M. ANDRÉ LABORDE :

En plus, la circulation autour se bloque parce que vous avez voulu écartier le patio et les circulations ne sont plus en continuité. C'est notre propos.

M. EMILE SEBBAG :

Le problème des circulations aux niveaux -2 et -1 concerne principalement les commerçants parce que le public peut passer par tous les autres endroits dans le Centre.

M. OLIVIER PERAY :

Je suis désolé de vous interrompre mais nous sommes le public, nous allons y aller, dans vos commerces. C'est pour cela que je vous dis que ce n'est pas une question de spécialistes de commerce mais une question globale, publique, de tout le monde.

M. PATRICK BERGER :

Il a été souligné que ce travail est extrêmement complexe, il n'y a pas de projet plus complexe que cela. Nous en avons encore pour cinq ans et devons compter nos distances. Le minimum que je vous demande est de ne pas être pris entre le marteau et l'enclume. Nous essayons de trouver des solutions qui satisfassent tous les acteurs et la question du patio se pose en ces termes. Nous avons des coursives extérieures parce que, au même titre que le patio du bas, c'est un lieu mi-commercial, mi-public. Depuis le départ, le projet est une série de sols publics entre le -3, le -2, le -1 et le rez-de-chaussée pour que ceci constitue un ensemble. Maintenant, il faut trouver, comme vous l'avez soulevé, une solution permettant de répondre aussi à d'autres contrôles que nous avons, qui sont la sécurité des pompiers. Monsieur Franjou a souligné ce matin que nous avons des réunions et ce n'est pas une plaisanterie, c'est autant de personnes avec trois commandants d'état-major des pompiers, dix architectes de sécurité. Nous essayons à chaque fois de trouver une solution qui répond à toutes les demandes, tout en faisant le projet. Il y a donc des coursives extérieures, il y a une vitrine en retrait et nous allons essayer de trouver une solution qui soit la meilleure possible.

Maintenant, en ce qui concerne la deuxième question, nous savons bien depuis le départ que ce n'est pas : les commerçants d'un côté, et nous verrouillons, la culture d'un côté, et nous verrouillons, les gens du quartier d'un côté, et nous verrouillons. Nous essayons de faire que ce soit un ensemble, où il y ait un minimum de relations et, à chaque fois, nous sommes un peu dans les interfaces.

Pour répondre sur la question de la climatisation : il n'y aura de climatisation que dans les salles qui en ont besoin. Dans l'auditorium, nous avons des salles de cette nature mais pour les autres, il n'y a pas de climatisation. Quand il s'agit de l'isolation phonique, nous avons fait un bâtiment pour la RATP dans le 20^e arrondissement. Nous avons des salles avec de la batterie, de la basse, il y a de l'électroacoustique, bien évidemment. C'est isolé phoniquement par rapport à l'extérieur mais aussi par rapport à l'intérieur. Quelqu'un qui

fait de la musique à l'intérieur n'a pas envie d'être gêné par les bruits extérieurs. Donc la question de l'isolation acoustique sera un des objets.

Surtout, dans cette réunion, je veux vous dire que nous devons faire les choses par étapes. A un moment donné, nous verrons les principes d'exécution technique pour l'isolation acoustique mais, rassurez-vous, nous ne ferons pas une salle de répétition avec les fenêtres ouvertes. Ce sera des systèmes d'isolation phonique, avec des normes très contraignantes. Nous l'avons fait dans le 20^e pour les enfants de la RATP.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il n'y aura pas du bruit infernal uniquement dans l'auditorium. Il y a « Chandanse des sourds », cela va être un bruit très important.

J'aimerais être sûre que la ventilation naturelle sera compatible avec l'isolation sonore. Là où passe l'air, le son passe aussi, d'autant plus que votre bâtiment sera en verre. Les températures montent vite dans des bâtiments en verre. Citez-moi un exemple de bâtiment en verre avec beaucoup de musique dans tous les sens, pas dans une salle mais dans 25 ou 30 en même temps, et avec une ventilation naturelle, cela me rassurera.

M. PATRICK BERGER :

Je vais vous rassurer sur ce point mais, à un moment donné, il faut aussi nous faire un peu confiance parce que si plus personne n'a confiance dans l'architecte, nous sommes mal partis.

M. THIERRY LE ROY :

Ils ont besoin d'information.

M. PATRICK BERGER :

Je vais vous répondre, et c'est concret. Les salles qui abritent l'auditorium ne sont pas en verre. Sur la coupe que vous voyez ici, des planchers présentent une très forte inertie. Les parties en vitrage sont extérieures, une sorte de balcon couvert en partie par la partie vitrée avec les fenêtres en retrait. Chaque fois, cependant, les salles sont prises dans des planchers qui ne sont pas en verre.

Ensuite, nous avons réalisé un Conservatoire, rue Philidor Maraîchers. Vous avez raison, le son vole comme l'air. Des acousticiens prennent une cigarette et voient comment la fumée se propage. Cependant, nous avons des systèmes techniques, déjà expérimentés rue Philidor Maraîchers où je peux vous dire que cela déménage dans les décibels et, à l'extérieur, on n'entend pas. Ce bâtiment de la RATP est très complexe au niveau de l'ingénierie des fluides, il faut le savoir.

M. THIERRY LE ROY :

J'ai envie de donner la parole au directeur du Conservatoire, sur ce plan acoustique.

M. PASCAL GALLOIS, DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DU CENTRE :

Nous avons visité le Conservatoire pour la RATP et, effectivement, l'isolation et l'acoustique sont très efficaces. C'est le principe des boîtes dans une boîte et chaque salle est une boîte différente. Effectivement, c'est très compliqué, très onéreux, mais cela marche. Nous pouvons avoir une salle de percussions et, à côté, une salle de composition. Il n'y a pas de transmission de sons.

Si vous passez à l'IRCAM, là où je travaille très souvent, on n'entend pas grand-chose. En ce moment, il y a une grande paroi de verre au-dessus du passage principal et si vous prenez le petit pont japonais en face de la fontaine Stravinsky, on n'entend rien. En ce moment, il se passe des choses, je vous assure, à ce niveau-là.

M. THIERRY LE ROY :

J'ai, dans l'ordre des demandes de questions, Monsieur Chavonnet, Pierre Grenet, Paule Champetier de Ribes. Avant cela, je voudrais dire à Patrick Berger qu'il ne prenne pas les questions comme une défiance mais comme des marques de curiosité, des choses qu'on ne connaît pas, qu'on ne comprend pas. C'est cela, qui s'exprime.

M. JACQUES CHAVONNET :

Depuis le début, j'ai posé la question du problème du Venturi. La Canopée est orientée dans les vents dominants, de l'Ouest vers l'Est, et, à l'époque, lors de l'APS, j'avais posé la question à Monsieur Franjou en lui demandant si nous allions faire des essais en soufflerie. Monsieur Franjou m'avait dit « oui ». Ensuite, j'ai reposé la question et vous m'avez dit qu'on faisait beaucoup mieux maintenant, qu'on pouvait simuler, par des calculs en informatique aussi précis que des calculs en chambre de soufflerie.

Je voudrais savoir si vous avez fait ces essais et s'ils sont concluants.

M. PATRICK BERGER :

Pour les effets en soufflerie, pour la petite histoire, nous connaissons le fameux laboratoire Eiffel, à Paris. Nous avons expérimenté non seulement des avions et des voitures, dans ce laboratoire, mais le stade olympique de Montréal, par exemple, dans les années 1970. Au début, nous le faisons avec des fils de laine. Ensuite, nous l'avons fait avec des bulles d'hélium, par photographie, après par des éléments qui prennent les pressions. Aujourd'hui, c'est informatisé. Notre bureau a modélisé ces essais et du côté Lescot, puisque c'est votre préoccupation, il n'y a pas d'effet de Venturi. Cela fait partie des documents transmis et vérifiés par la maîtrise d'ouvrage.

M. PIERRE GRENET, ASSOCIATION PAROLE DES HALLES :

Je souhaitais une précision sur les coursives. Si c'est un espace public, il me paraissait intéressant de visualiser, au-delà de la coursive qui donne un accès jardin, sa prolongation sur les côtés latéraux.

M. PATRICK BERGER :

Cela fait le tour à chaque étage.

M. PIERRE GRENET :

De quelle dimension s'agit-il ? Combien cela fait-il de mètres ? A quoi cela sert-il ? Les passants circulent sur la coursive, ils ne peuvent pas pénétrer dans la Canopée ou alors, il faudrait qu'il y ait une porte tous les trois mètres. Je comprends mal le principe. C'est une question de précision.

La deuxième question concerne le panneau d'information, réclamé à plusieurs reprises, qui pourrait permettre de communiquer sur tous les événements des espaces publics. Cela peut venir après mais si c'était inclus dans le permis de construire, ce ne serait pas plus mal.

M. PATRICK BERGER :

Je ne sais pas si je réponds bien mais j'ai répondu plusieurs fois, donc je reprends. Un des objets de ce que nous appelons le projet de la Canopée, tel qu'il a été présenté au concours, est d'assurer des continuités. Actuellement, il y a un monde haut et un monde bas. Le meilleur moyen d'assurer une continuité, ce sont les sols, comme en ville, d'ailleurs. Maintenant, il n'y a pas de continuité donc l'objet est d'assurer une continuité des sols et que ces sols soient pratiqués, pas forcément par rapport à un usage précis. Nous avons un peu une architecture verticale. Les gens arrivent du RER, ils passent à la plateforme d'échanges, après ils arrivent au Forum, ensuite ils montent au rez-de-chaussée. Nous pouvons essayer de créer une continuité entre ces sols.

Pour ce faire, nous avons une continuité au niveau -1, au niveau -2, la circulation est périphérique et le niveau -3 est le patio actuel mais élargi. Cela signifie que des gens, par forcément pour le Forum, circulent de haut en bas en passant d'un niveau à l'autre et tout le monde se voit. Derrière, vous avez des vitrines. Vous avez des arcades mais c'est protégé en haut et en bas.

M. PIERRE GRENET :

Il faut bien des accès.

M. PATRICK BERGER :

Vous avez des accès mais il n'y en a pas trente-six. Les circulations principales au niveau du Forum donnent lieu à des accès, à des portes, qui sont un peu comme les deux portes que vous avez en bas au niveau -3. La question qui préoccupe Monsieur est l'existence de ces portes.

M. PIERRE GRENET :

Il n'y a que ces portes-là. Il n'y a pas de portes permettant d'accéder depuis les coursives jusqu'aux niveaux correspondants, quand on circule tout autour.

M. PATRICK BERGER :

Au niveau -3, vous avez un axe principal. Généralement, on ne contourne pas. Quand je viens des cinémas, je peux passer à gauche mais normalement, on y va direct. Il y a une porte, on passe à l'extérieur, il y a une deuxième porte et on continue comme cela. C'est ce principe-là.

M. PIERRE GRENET :

Aux autres niveaux, vous avez une autre plateforme dont vous ne nous donnez pas la dimension. Elle fait peut-être 5 ou 6 mètres de large.

M. PATRICK BERGER :

Elle est variable.

M. PIERRE GRENET :

Oui, mettons 5 ou 6 mètres de large, et vous circulez sans pouvoir accéder en dehors des deux portes latérales de chaque bout du couloir.

M. PATRICK BERGER :

Sur le pourtour, vous avez des commerces et les portes d'accès sont toujours sur les flux principaux. Comme en bas.

M. PIERRE GRENET :

En bas, vous êtes dans un patio, vous avez éventuellement une circulation ou, en tout cas, une présence qui n'est pas uniquement un couloir de circulation. Là, vous allez vous retrouver, aux niveaux -2, -3, dans un couloir qui sera clos, quelque part. D'un côté, il y a le garde-fou vers le cratère et, de l'autre côté, vous avez les vitrines et vous ne pouvez pas pénétrer dans ce niveau.

M. PATRICK BERGER :

C'est comme un principe de grand magasin. Je prends l'exemple du Bon marché : vous avez le bas, vous avez un escalier et, en haut, vous avez, en coursive... Alors bien sûr, vous n'avez pas de vitrine derrière.

M. PIERRE GRENET :

Il n'y a pas de vitrine, justement.

M. PATRICK BERGER :

C'est le même principe qu'au niveau -3.

M. PIERRE GRENET :

Cela ne fait pas du tout le même effet. Au niveau -3, vous êtes dans un patio ouvert alors qu'au niveau supérieur, vous êtes dans une espèce de couloir qui n'a pas de fonction réelle. Il ne sert à rien. Vous reconstituez, me semble-t-il, les passerelles qui avaient été critiquées dans un premier temps, tout autour du cratère.

M. PATRICK BERGER :

Pour résumer, il y a la possibilité, à chaque niveau, d'aller sur l'extérieur et d'être en contact sur l'espace de la Canopée. Inversement, il y a la possibilité, quand on est à l'extérieur et qu'on transite sous la Canopée, sous l'espace global, en plein air, abrité, à chaque niveau, de pénétrer sur le -1 et le -2. Alors que, actuellement, vous êtes au niveau -3, il n'y a aucun contact et, après, vous êtes au niveau 0. C'est cette possibilité-là que le projet instaure et il faut le voir de cette façon. Après, l'exiguïté des couloirs, la question des flux, ce sont évidemment des choses sur lesquelles nous travaillons avec les professionnels.

M. PIERRE GRENET :

Sur la signalisation et les panneaux d'information, à quel niveau d'avancée peut-on espérer avoir des précisions sur le sujet ? Si nous voulions faire un panneau très visible, qui donne une visibilité aux événements de la Canopée, cela aurait pu être pris en compte. Cela avait été évoqué à plusieurs reprises dans le projet.

M. EMILE SABBAG :

Le GIE du Forum des Halles a prévu un système d'information qui sera sur écran informatique. Tout le monde pourra en profiter, il y aura une vingtaine d'écrans, cinq par niveau, où nous informerons de la totalité de ce qui se passe, des sorties, des entrées et des sorties de secours, des jardins et des piscines. Ce programme sera mis en place pour l'été qui va venir, justement, pour réparer les problèmes de travaux qui pourraient gêner les usagers. Nous pourrions tout de suite avoir des informations car nous pourrions modifier les plans et les accès, puisque ce sera sur informatique, et donner des réponses à nos clients. Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce projet. Il coûte à peu près 150.000 euros. Nous allons le mettre en place sur les budgets moitié GIE et moitié Unibail. Nous avons réussi à obtenir la moitié de notre propriétaire. Il sera mis en place l'été prochain.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Par rapport au principe acoustique, effectivement, c'est le principe de la boîte dans la boîte, comme dans tous les studios et les auditoriums. Bien entendu, il n'y aura pas de verre puisque dans ce principe de la boîte dans la boîte, il n'y a pas de verre. Par contre, faites-vous un principe de maisons passives ? Est-ce que tout se passe en interne ou est-ce que vous le faites à partir des fluides et à partir des flux pour pouvoir générer l'hygrométrie pour les instruments, la clim, etc. ?

M. PATRICK BERGER :

Un projet se fait par étape. Comme une pierre, on la débite, ensuite on la dégrossit et, petit à petit, elle prend forme. C'est comme un bâtiment, cela se fait par étapes. On commence par les fondations, on met les murs, on met la toiture, on met les planchers, on fait le clos couvert, ensuite on fait le second œuvre, ensuite on fait les sanitaires, etc. Il y a des méthodes pour cela. Ces méthodes ne sont inventées ni par la Ville ni par l'architecte. Elles sont instituées par les codes de l'ingénierie et ceux des marchés publics. J'aurais pu revenir sur cette question pour le bon déroulement de ces réunions mais nous avons ainsi la phase concours, la phase avant-projet sommaire, la phase avant-projet détaillée, la phase projet, la phase plan d'exécution avec les entreprises et les phases

chantiers. Ces phases successives correspondent à des missions dans le temps où le principe même est de dégrossir petit à petit les décisions principales.

Quand vous faites un concours, vous donnez un parti architectural. Quand vous faites un avant-projet sommaire, vous disposez les usages, les grandes dimensions. Quand vous faites un avant-projet détaillé, déjà, vous vérifiez bien la structure, les grands éléments - c'est l'équivalent de monter les murs- et vous prenez déjà des dispositions, par anticipation, sur un certain nombre de domaines comme les fluides, par exemple, ou l'isolation acoustique. Ainsi, dans la Canopée, nous avons actuellement, par anticipation, mis dans le volume des réservations de volumes pour situer tous les flux. En ce qui concerne l'acoustique, nous avons anticipé, par le positionnement et par l'expérience, des dimensions, par rapport à l'isolation, par rapport à des sas, qui permettent d'assurer l'isolation acoustique. Nous devons anticiper. Nous, architectes, avons une méthode de validation, pour ne pas mettre la charrue avant les bœufs et parce qu'il y a beaucoup de monde derrière nous. C'est une méthode de travail mais c'est aussi une méthode pour la validation. A chaque phase, le maître d'ouvrage et les bureaux de contrôle qu'a cités Monsieur Franjou, qui sont des personnes extérieures, très liées à la validité des assurances, valident chaque étape et cela se fera comme cela, jusqu'aux boulons, pendant le chantier.

C'est pour cela que, dans ces réunions, il est absolument important, pour que cela ne dérape pas, de suivre la méthode. Aujourd'hui, je ne vais pas vous répondre sur le petit détail mais je peux vous dire que les dispositions sont prises pour assurer l'isolation acoustique. Si cela peut vous intéresser, vous savez qu'en acoustique, il y a deux bruits : le bruit aérien et le bruit d'impact. Que fait-on pour le bruit d'impact ? On désolidarise. Vous prenez un broyeur, la première chose à faire pour arrêter les bruits qui embêtent tout le monde est de le mettre sur des joints néoprène et de le décoller du mur. Ensuite, pour le bruit aérien, on met une isolation acoustique.

De grandes dispositions sont déjà prises et, en ce qui concerne les fluides, qui sont effectivement une question très importante et que j'ai soulignée tout à l'heure par rapport à la RATP, quand vous voyez le bâtiment, nous ne les voyons pas et je peux vous dire que c'est sioux au point de vue des fluides.

Tout ce que je peux vous dire est que les dispositions sont prises par anticipation au niveau des réservations, déjà avec nos ingénieurs fluides, pour répondre à cette question de l'isolation acoustique. Nous sommes conscients de cela et nous l'avons introduit. Cela fait partie des choses (la structure, les fluides l'isolation) qui font que nous sommes passés de 12,50 à 14,50. Il y a eu des demandes et on nous a dit : pour les commerçants, il faut tant, pour les affaires culturelles, il faut tant, et il a fallu que, à un moment donné, nous disions qu'il ne faut pas monter trop haut et nous avons cherché des solutions optimales pour les disposer. De la même manière que dans l'enveloppe vous n'aurez pas de dépassement. Vous n'aurez pas de VMC qui dépassera de la toiture, tout est sous l'enveloppe. Nous avons anticipé, nous avons prévu des réservations, avec une certaine marge, qui vont nous permettre de travailler avant.

A chaque fois, il y a une étape, c'est dans un certain ordre, nous anticipons et nous demandons la validation. Dans nos réunions, c'est la première chose qu'il faut savoir. Si nous voyons quelqu'un qui, ne connaissant pas bien le bâtiment, commence son travail par un petit détail, nous lui disons qu'il doit structurer son travail selon un certain ordre. Je peux vous dire que nous avons un ingénieur acousticien avec nous. C'est le même qui a fait le bâtiment de la RATP.

L'acoustique est une question très importante. De même, nous allons essayer, sous la Canopée, d'introduire des absorbants sous l'ossature pour améliorer le confort. En plus, il semble que, d'après nos premières approches, tout ce côté twisté améliore. Ce n'est pas une surface lisse, comme le Grand Palais.

Le son est une énergie et vous avez deux manières pour le disperser, soit vous créez du chaos -le mot fait peur mais c'est cela : on met des matériaux et l'énergie est perdue- soit vous faites des absorbants, ce qui est un peu la même chose : nous captions le son et créons le chaos à l'intérieur.

M. EMILE SEBBAG :

Concernant le panneau d'information, ce n'était pas un petit panneau anodin mais un immense écran géant, avec une place importante pour faire l'interface entre la surface et le dessous, et qui aurait pu être intégré dans l'architecture, puisque c'est quelque chose d'imposant. Dans la configuration actuelle, cela aurait pu être disposé au niveau de la porte Lescot. C'est quelque chose d'assez grand, un écran vraiment géant du type de ceux qu'on peut avoir sur les stades et qui donnerait de l'information sur ce qui se passe au sous-sol. Il faudrait l'intégrer, au niveau architectural, l'anticiper pour que ce ne soit pas quelque chose qu'on plaque.

Par rapport au vitrage des coursives, j'avais eu l'impression qu'à partir du moment où nous avons un toit, la surface de la Canopée, nous avons une protection et donc nous n'avons plus besoin de verrières. Nous avons là une double protection des gens qui sont au niveau des corridors et nous aurons un corridor intérieur vitré et un corridor extérieur, une espèce de perchoir à pigeons humains, qui seront là mais ne seront pas intégrés au centre commercial, ils passeront juste à l'extérieur tout en étant toujours couverts. Il y a une contradiction dans le fait de faire du verrier alors que nous en avons enlevé avant.

M. PATRICK BERGER :

Si nous sommes là et si nous jouons le jeu, c'est que nous pensons que le projet va être réussi si tout le monde y trouve son compte. A moins qu'on pense que nous sommes là pour amuser la galerie. Depuis le début, j'ai dit clairement que je crois fortement à la notion publique de cet ensemble mais il faut évidemment que les commerces fonctionnent. Aujourd'hui, Madame Hidalgo l'a dit, pour qu'un lieu soit vivant, il faut qu'il y ait des commerces. Effectivement, à un moment donné, nous avons ouvert mais les professionnels des centres commerciaux souhaitent une certaine culture. Dans les limites architecturales que nous avons données, de nombreux éléments sont des négociations entre la hauteur de ceci, entre la direction des affaires culturelles, etc. Pour nous, c'est très complexe. Evidemment, nous pourrions dire : « Nous ouvrons tout » mais Monsieur va me dire : « Nous ne sommes pas d'accord ». Je pourrais dire : « Nous fermons tout » mais à ce moment-là, il ne faudrait rien faire en bas, nous faisons la Canopée au-dessus et nous laissons le Forum tel qu'il est sans ne plus toucher à rien.

M. THIERRY LE ROY :

Je crois que nous avons un peu de mal à nous représenter ces coursives mais vous nous avez quand même beaucoup expliqué.

Monsieur Franjou veut dire un mot sur la question du panneau et, ensuite, Elisabeth a encore trois questions sur le toit.

M. BERNARD FRANJOU :

Je reprends ce que disait Patrick Berger : chaque chose arrive en son temps. La question de l'information du public se pose d'ores et déjà. Nous avons un projet de création d'un local d'information dans le courant du premier trimestre, rue Pierre Lescot. Ces bâtiments seront démolis et nous avons aussi le projet de recréer un local d'information de cette nature avec, éventuellement, une information grande échelle, dynamique. Nous faisons appel à un concepteur et nous sommes en train de le désigner. Ce local d'information sera créé sur la cité de chantier, pour le public. Nous pensons que ces deux expériences, par anticipation, nourriront le travail d'information du public qui vivra pendant le temps de la vie de la Canopée. La Canopée est aussi un projet de création d'espace public d'un type nouveau et il est clair que l'information du public, la dynamisation, l'animation, sont des

mots qui deviendront des projets. Nous en parlerons dans le cadre du projet métropolitain mais il y a une dimension indispensable d'information et de communication.

Ce projet doit mûrir. La première étape est le local de la rue Pierre Lescot.

M. THIERRY LE ROY :

Donc le panneau devient une réflexion sur l'information. D'accord, merci.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Je vais rassembler les différentes questions. Nous avons cru comprendre que la tension que la structure du toit pouvait exercer sur certains piliers nécessitait de renforcer ces piliers dans les fondations. Intervenez-vous sur les fondations ? Avez-vous besoin de toucher aux piliers au-dessous du sol ?

Sur l'effet Venturi, nous voudrions savoir si vous excluez complètement qu'il y ait une paroi vitrée côté Lescot. Est-ce que cela resterait ouvert de ce côté-là ?

Ensuite, en cas de très grand vent, de tempête, que se passe-t-il ? Pour votre toit, qui a une très grande portée, comment réagissent ces ailettes un peu séparées, en cas de vent très puissant ? C'est tourné vers l'Ouest et il peut y avoir des vents relativement forts. Avez-vous étudié cela aussi ? Quelquefois, nous étudions les choses en situation moyenne mais pas en situation extrême. Cela avait été le cas à Beaubourg, si j'ai bien compris, où nous n'avions pas étudié le froid maximal et cela a fait casser certaines structures. Donc, que se passe-t-il en cas de grande tempête ?

Troisième question : nous ne comprenons pas comment vous récupérez l'eau sur ce toit puisqu'une forme fait que le point bas est au milieu du toit. Comment récupérez-vous l'eau de pluie ? Où va-t-elle ? Nous avons compris pendant le processus que ce toit laisserait passer la pluie. Pouvez-vous nous préciser dans quelles conditions il pleuvra ou pas sous le toit ? Cela dépend-il de l'orientation du vent et de la pluie ? Sur une pluie verticale, pleut-il ou pas ? Toutes les possibilités d'organiser ou non des choses sous le toit dépendent de cette question de pluie, en situation normale. En temps normal, pleut-il sous le toit ?

Dans le projet original de Monsieur Mangin, le cratère étant couvert, nous pouvions supprimer la surélévation, qui est actuellement au fond du cratère et permet de récupérer les eaux de pluie. Nous pouvions aplanir le sol par rapport aux rues du centre commercial de façon à ce que les personnes à mobilité réduite puissent traverser. Je sais que, normalement, c'est aplani mais, s'il pleut, il va bien falloir récupérer l'eau de pluie quand même. Qu'en est-il de la pluie et qu'en est-il de la récupération des eaux de pluie ? S'il pleut, même de façon temporaire, nous n'irons pas avec une serpillière, j'imagine.

M. PATRICK BERGER :

Il y a effectivement des poteaux à renforcer, je vous le confirme. Nous n'en créons pas de nouveaux mais nous avons identifié, avec nos équipes d'ingénierie, que des poteaux doivent être renforcés. Ce ne sont pas de nouveaux poteaux et ce ne sont pas tous les poteaux.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Que voulez-vous dire par « renforcer » ? Quels seront les impacts, ensuite, dans la salle d'échanges ? La salle d'échanges n'étant pas encore dessinée, est-ce que ce que vous créez comme structure supplémentaire risquerait de perturber ce qui sera fait ensuite ?

M. PATRICK BERGER :

Renforcer signifie que nous avons une surlargeur. Nous avons identifié que dans certains poteaux, la section actuelle n'est pas suffisante. C'est donc une surlargeur ou un renforcement, un peu comme on renforce l'arbalétrier quand on charpente.

Sur la question du vent, qui est très importante, il faut savoir que nous avons en accompagnement une ingénierie bâtiment et une ingénierie ouvrages d'art. L'ingénieur qui s'occupe de la partie du franchissement est un ingénieur d'ouvrages d'art. Les vents, sur les ponts, sont des questions très importantes et elles sont prises en compte. Pour les ouvrages d'art, c'est soit le poids, soit on leste au maximum, comme sur les ponts quand vous avez des vibrations, mais le vent a été pris en compte.

Nous avons parlé tout à l'heure d'un attentat terroriste. Si vous avez une catastrophe climatique, il y a des seuils, évidemment. J'ai construit au Japon et il y a eu le tremblement de terre de Kobe où, sur l'échelle Richter, tout était conçu à un certain niveau et nous nous sommes aperçus que cela cognait à 7,5. A 7,5 sur l'échelle de Richter, pas grand-chose ne tient donc il y a des limites. Avec les tempêtes, vous voyez large mais, en tout cas, la marge de sécurité a été prise par rapport à des vents très forts. A Paris, à part des inondations, nous n'avons pas de craintes à avoir d'après les renseignements que nous avons pris.

La question du vent a été prise dans des seuils très sérieux.

Je voudrais répéter que toutes les questions que vous posez sont protégées par la réglementation. Tout ce que nous abordons ici est soumis à une réglementation.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Un pont a été construit récemment et, le jour de son inauguration, on a empêché tout le monde d'aller dessus. Il arrive aussi qu'il y ait des erreurs donc comprenez que nous puissions exprimer des inquiétudes même si c'est couvert par la réglementation. Nous sommes ici pour représenter des gens et le jour où il y aura un problème, tout ce qui est dit ici est gardé et nous pourrions dire que nous avons posé la question et n'avons pas été entendus. Ne serait-ce que pour cela, il est important pour nous de vous poser les questions. Vous nous répondez et nous prenons note. Il ne faut pas nous en vouloir de poser des questions, nous ne sommes pas des spécialistes ni censés tout savoir. Nous sommes ici pour représenter l'homme de la rue qui découvre.

M. BERNARD FRANJOU :

Sur ce plan-là, il y a des spécialistes pour poser les questions et il y a beaucoup de questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre. Nous pouvons faire venir le bureau de contrôle, si vous voulez. Ce sont eux qui vont détecter tous les risques et qui vont nous embêter pour apporter les réponses adéquates.

Vous avez raison de penser à tout, Madame, mais ce n'est pas votre métier et ce n'est pas le nôtre non plus.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Vous estimez que nous devrions vous remercier d'être là parce que nous n'avons aucune expertise mais nous avons quand même une expertise d'usagers.

M. BERNARD FRANJOU :

Nous n'avons pas cette expertise.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Donc posons les questions. De nombreux bâtiments ont été construits avec des erreurs monumentales. Peut-être que si un quidam avait posé la question, nous aurions pu les éviter. Il n'y a pas eu de concertation pour la grande bibliothèque et des erreurs monumentales ont été commises. Maintenant nous les payons, cher et pour très longtemps. Donc ne nous en voulez pas, pendant une réunion qui a lieu tous les trois ou quatre mois avec Monsieur Berger, de poser des questions peut-être redondantes, peut-être idiotes. Une sur dix, un jour, s'avérera utile.

M. THIERRY LE ROY :

Monsieur Berger, je comprends très bien votre réaction. La façon dont les questions sont formulées peut vous donner à penser qu'ici, certains s'instaurent en contrôleurs de l'application et du respect de la réglementation. Ce n'est évidemment pas le rôle de cette instance, à aucun degré, bien entendu, vous avez complètement raison. Simplement, je comprends dans ces questions l'expression d'une inquiétude. Il est normal que vous l'apaisiez comme vous le pouvez, en vous référant, comme vous l'avez fait, à la réglementation.

M. PATRICK BERGER :

Je crois que ces questions sont légitimes mais je crois aussi que, comme modérateur, excusez-moi, vous devez, à un moment donné, indiquer la réponse nécessaire à un franchissement qui serait au fond, de manière peut-être involontaire, un substitut d'un examen technique des bureaux de contrôle.

Je donne les réponses mais nous ne répondons pas comme cela à un bureau de contrôle : nous lui donnons des documents, des calculs, et le bureau de contrôle regarde, il ne répond pas en disant que cela marche ou pas.

Je peux vous dire que les poteaux, oui, c'est par une surlargeur ; que la question du vent, bien sûr, les cas catastrophiques que vous donnez existent. Il y a eu un sinistre sur le portail principal de Saint-Eustache. Il y a un problème sur les fondations du Grand Palais. Pour le centre Pompidou, vous avez raison mais la réglementation de l'époque n'était peut-être pas adaptée. Aujourd'hui, nous ne pourrions plus faire le Centre Pompidou, à tous points de vue.

M. THIERRY LE ROY :

Pouvez-vous dire un mot sur la pluie ?

M. PATRICK BERGER :

Je ne voudrais pas rentrer dans des perspectives catastrophiques.

La question de la pluie est très importante et vous avez deux aspects : l'écoulement et la protection. Sur la question de l'écoulement, une partie s'écoule latéralement, sur les rives. Dans la partie centrale, elle va être reprise par un chéneau qui sera évacué sur le parc, dans l'axe de l'escalator. Il n'y a pas de gouttière, l'eau va couler naturellement.

DANS LA SALLE :

C'est une cascade ?

M. PATRICK BERGER :

Oui, Monsieur.

Franchement, je crois que cela va être très joli. Evidemment, l'escalator commence comme cela et puis nous le dévoyons latéralement, donc il n'est plus dans l'axe, il part comme une fourche à côté. Nous étudions l'espace. Cela n'inclut pas les gens mais je crois que vous aurez, les jours de pluie, ce ruissellement d'eau naturelle qui descend, comme une grande gargouille.

DANS LA SALLE :

En gargouille ou en rideau ?

M. PATRICK BERGER :

Nous allons voir mais nous comptons beaucoup sur cet effet.

Cela arrive dans une bêche à eau pour le jardin situé à cet endroit, et c'est récupéré dans le sol. C'est pour cela que l'escalator se termine comme ceci, à la fin. Par expérience, et

j'ai en particulier conçu le parking Citroën Cévennes qui a des fontaines, nous avons vu que tout le monde adore avoir l'eau, vivante, dans Paris.

Sur la question du vent : quand il y a du vent, tout est fait par un principe de recouvrement. Vous savez que, de toute façon, nous sommes obligés d'avoir 50 % à l'air libre, ne serait-ce que pour la question de la sécurité incendie. Quand le vent pénétrera en diagonale, vous aurez effectivement quelques gouttes en bas. Sur la périphérie, sur une largeur de douze mètres, il y a un recouvrement qui fait que les ventelles ne sont pas entrouvertes. Ainsi, sur les parcours des bords, vous n'aurez pas d'eau. Sur les parties du milieu, quand il n'y a pas de vent fort, il n'y a pas d'eau. Quand il y aura un peu de vent, il est certain qu'il peut y avoir des gouttes.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Actuellement, quand vous venez de la FNAC, vous montez quelques marches parce qu'il y a un espace vide permettant de récupérer l'eau de pluie. On nous avait dit qu'il serait supprimé parce que ce serait couvert. Maintenant, comment récupérez-vous ?

UN INTERVENANT :

De toute façon, nous sommes obligés de récupérer l'eau donc nous serons obligés de faire une installation spécifique.

M. PATRICK BERGER :

Je voudrais vous dire également que les vantelles sont orientées contre le vent.

Concernant l'effet Venturi, j'ai répondu à Monsieur : dans l'état actuel des choses, nous n'avons pas de parois de verre.

M. THIERRY LE ROY :

Je donne la parole à Régis-Clergue Duval, pour sa dernière question qui n'est pas une question déjà posée.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL, ASSOCIATION « GLOB'HALLS » :

Juste un sentiment : c'est vrai que la curiosité est même fraternelle, Monsieur Berger, des fois, comme le disait Olivier, sur les solutions que vous mettez en œuvre, et c'est toujours intéressant. J'ai bien compris le concept de la Canopée, d'un espace ouvert à l'air libre et couvert, comme les passages couverts de Paris : la rue de Rivoli, des Halles comme celles d'Aligre ou, autrefois, Baltard.

Tous les détails de la nouvelle conception que vous avez sont très intéressants. Que les commerces ouvrent sur un espace de galeries fermées ou sur un espace à l'air libre mais couvert, c'est intéressant mais ce n'est pas, à mon avis, dramatique. Il y a du pour, du moins bien, il faut voir. Par contre, c'est vrai qu'il y a plein de petits détails où l'on a du mal. J'ai eu du mal à voir où était l'escalator, ou l'escalier plutôt, dans l'image que nous voyons, par rapport à ce que j'appelle le toboggan, qui pour moi est un compliment, Monsieur Berger.

J'ai découvert avec effroi, sur votre coupe, que les gros poteaux sur lesquels vous tenez votre structure ne vont pas jusqu'au sous-sol. Ils s'arrêtent à un niveau -3 ou -4. Alors je ne crie pas au scandale, je me doute bien que cela ne tient pas en lévitation depuis des années.

M. PATRICK BERGER :

Vous avez en dessous un bâtiment enterré. Ce bâtiment enterré est fait avec une structure assez simple. Ce sont des poteaux, sur une trame de 11 mètres par 16 mètres. C'est auto-normé, comme un échiquier, et à chaque fois, vous avez un poteau. Dans le projet, qu'avons-nous fait ? La partie bâtiment, à gauche et à droite, nous nous sommes reposés sur la structure existante en dessous et nous avons vérifié si ces poteaux pouvaient prendre

deux niveaux de plus. En le vérifiant, effectivement, nous avons vu que quelques poteaux devaient être renforcés en surlargeur.

Ensuite, pour la partie de franchissement, la partie structurelle, qui franchit les 80 mètres, comme la forme est courbe, nous sommes allés chercher les poteaux qu'il fallait. Si vous avez une forme comme ceci sur un échiquier, vous n'avez pas un poteau une fois tous les 16 mètres. Nous sommes donc allés chercher les poteaux qu'il fallait. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons modifié les masses bâties, pour aller chercher le plus possible de poteaux existants en dessous.

Dessus, nous avons mis un grand cadre. C'est une poutre, comme une harpe posée à plat mais qui n'est pas fermée. Cela porte sur les poteaux et ce cadre n'exerce pas d'autre force que le poids de la Canopée. Il est autoportant, c'est comme un objet. Il est posé dessus. Voilà le principe.

M. RÉGIS CLERGUE-DUVAL :

Je vous remercie pour les poteaux. Ma remarque était que les poteaux ne descendent pas jusqu'en bas, sur la coupe, mais j'imagine qu'ils ne sont pas dans le vide.

Une autre question sur la RATP. Autant nous avons bien compris que la Ville avait des problèmes avec la Préfecture, autant nous avons regretté que la région ne soit pas plus impliquée dans ce qui la concerne sur l'ensemble des Halles, et autant nous ne pouvons pas faire reproche à la RATP et à ses personnels, à ses cadres, d'être en retard sur la question. Nous les avons vus être là, souvent, dans les réunions et proposer des solutions. Par contre, nous comprenons bien le paradoxe de la RATP, c'est que les changements de nature du STIF font que, alors que les cadres sont en avance sur la question, depuis longtemps, qu'ils y réfléchissent et qu'ils ont nourri nos réflexions communes, ils sont en attente de feu vert qui ne dépendent pas d'eux ni de nous.

Je voulais savoir si, au niveau de la place basse, il était impossible ou possible d'envisager d'avoir un accès direct depuis la place basse vers l'accès RATP ?

En parlant de la RATP, il me paraît important de ne pas sous-estimer le rôle des ascenseurs. Nous avons beaucoup réfléchi sur les escalators. Je pense qu'il ne faut pas sous-estimer les ascenseurs en termes de modernité et de mixité sociale. C'est un usager quotidien de la ligne 14 qui apporte son expérience. Il ne faut pas les sous-estimer ni en termes de fréquentation d'usage, ni en termes de gabarit des ascenseurs, ni en termes de rôle et d'implication sociale. L'ascenseur social, pour moi, est un pléonasme. En termes de fréquentation, nous le voyons sur la ligne 14, il y a sans arrêt des queues, pas seulement sur celui qui est près de l'accès de Marguerite de Navarre mais même en bout de piste à Saint-Lazare ou à Olympiades, par exemple, les gens font la queue dès qu'il y a une grande hauteur, et des gens de toutes sortes : des sportifs en baskets, avec le sac à dos, pas seulement les mamans avec les poussettes et pas seulement les handicapés. Nous sommes en bout de ligne et l'ascenseur ne redescend pas. La première fois que j'ai appuyé sur le bouton « Retour » pour envoyer l'ascenseur, les gens m'ont regardé comme un abruti qui allait repartir en bas faire un tour mais, maintenant, tout le monde le fait et l'usage s'est imposé.

Les gens utilisent l'ascenseur. En gabarit, lorsqu'il y a deux chaises roulantes, une attend ; lorsqu'il y a deux poussettes, lorsqu'il y a un touriste aux Halles avec des bagages, lorsque quelqu'un à vélo veut essayer de prendre le RER pour le week-end, c'est marginal mais me paraît assez symbolique de la globalité du projet des Halles. Rentrer un vélo dans les ascenseurs actuels est impossible, y compris au niveau pratique.

Les ascenseurs gagnent à être de taille plus grande, et quel bonheur d'être à plusieurs types d'utilisateurs, ensemble, avec des touristes qu'on renseigne et pour que chacun ne chasse pas les autres. Bien sûr, les handicapés sont prioritaires mais les ascenseurs ne sont pas réservés aux handicapés. Les handicapés ne sont pas une population à part qu'il faut

traiter en dehors des autres. Ils sont une référence commune de la compatibilité, comme dans le cas des WC,

Il est important pour les Halles que ce moyen de transport collectif et social qu'est l'ascenseur ne soit pas sous-estimé. Il vaut mieux prendre de l'avance que du retard. Anticipons là-dessus.

M. THIERRY LE ROY :

Je voudrais rassurer Patrick Berger, l'intervention de Régis Clergue-Duval, dans nos réunions, est toujours la plus longue mais toujours la dernière !

Paule voulait faire un dernier point.

MME PAULE CHAMPETIER DE RIBES :

Au niveau -1, juste à la descente des escaliers, les personnes en fauteuil roulant doivent parcourir un chemin assez long pour aller aux ascenseurs. La signalétique sera très importante.

M. PATRICK BERGER :

Nous nous sommes déjà rapprochés de l'association des handicapés sur ce projet.

M. JACQUES CHAVONNET :

J'ai une question pour le garant. Peut-on avoir ces photos par informatique ?

M. THIERRY LE ROY :

Je n'ai pas habilitation à vous répondre. Monsieur Berger, est-ce que ce que vous avez montré est communicable ? Monsieur Franjou ?

MME ELISABETH BOURGUINAT :

C'est plutôt à la Ville de répondre, franchement.

M. BERNARD FRANJOU :

Ils vont devenir publics mais il faut attendre le dépôt du permis de construire.

M. THIERRY LE ROY :

Je vous demande encore une minute d'attention pour écouter la Direction de l'urbanisme sur la démarche...

M. JEAN-PIERRE MOULIN, MAIRIE DE PARIS, DIRECTION DE L'URBANISME :

[...] Nous allons passer à la deuxième diapositive en indiquant, dans un premier temps, qu'il s'agit d'un permis de construire Ville de Paris. Tout à l'heure, nous avons parlé des services de l'Etat. C'est la Ville de Paris qui instruit puisque le pétitionnaire est le Maire de Paris. Il a été autorisé par son Conseil municipal, lors d'une délibération en novembre 2007, de déposer permis de démolir et permis de construire. Il est prévu de déposer le permis de construire dans les semaines qui viennent, de façon à démarrer le plus tôt possible l'instruction, sachant que le dossier ne sera pas complet. Ce n'est pas parce que le dossier va être déposé que nous notifierons le démarrage des délais d'instruction. En fait, nous ferons tout simplement un courrier au maître d'ouvrage, en tant que Direction de l'urbanisme, pour indiquer que le dossier est incomplet. Nous ferons compléter au fur et à mesure des éléments qui vont enrichir cette demande de permis de construire. Néanmoins, cela va permettre de consulter un certain nombre de services. Pour le permis de démolir, il y aura trois mois.

Dans le mois suivant le dépôt du permis de construire, nous ferons une notification pour indiquer que le permis de démolir est avec un délai de trois mois. Pour le délai d'instruction du permis de construire, il ne pourra légalement démarrer que lorsqu'il y

aura eu le retour du Commissaire enquêteur, avec une enquête publique qui va se tenir en 2009. Comme ce permis fait l'objet d'un dépôt de dossier à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial), il y a un délai de sept mois. Nous sommes partis sur un délai, entre un dépôt en décembre et l'autorisation, sur un an d'instruction. Il faut être conscient que nous aurons le temps d'étudier, d'instruire et de faire le nécessaire pour que ce dossier soit vraiment tiré au cordeau.

Au niveau des consultations pour le permis de construire, l'ensemble des Directions de la Ville seront consultées : la Direction des espaces verts et de l'environnement, la Direction de la voirie et des déplacements, de la propreté, la Direction des affaires culturelles, la Direction de la jeunesse et des sports, la Direction du développement économique et de l'emploi, ainsi que le Maire d'arrondissement.

M. THIERRY LE ROY :

Je souhaite que Monsieur Berger ne s'en aille pas sans que nous l'ayons tous remercié. La réunion a été longue mais elle a permis de répondre à d'innombrables questions auxquelles vous vous êtes prêté avec une patience infinie. Je pense en particulier au moment où nous étions autour de la courive, à poser quatre fois la même question, vous avez été disponible et nous vous en remercions.

(Applaudissements).

M. JEAN-PIERRE MOULIN :

Au niveau des services extérieurs qui seront consultés, il y a bien évidemment l'Architecte des Bâtiments de France. J'ai beaucoup entendu parler de sécurité, d'accessibilité, de sûreté, et la préfecture de police aura cinq mois pour se prononcer sur ces aspects, dans le cadre du permis de construire qui lui sera remis et enrichi au fur et à mesure des éléments fournis. Nous pensons que, sur ces aspects-là, nous devrions être techniquement au point au terme de l'instruction. La RATP sera consultée et nous avons même envisagé de consulter la SNCF. L'ensemble des services impliqués dans cette démarche feront l'objet d'une consultation et nous permettront de juger de la fiabilité du projet.

Pour le permis de démolir, c'est pareil. Pour les services de la mairie, c'est la Commission du Vieux Paris, puisqu'il y a des démolitions importantes, et le maire d'arrondissement. Au niveau des services extérieurs, pour le permis de démolir, tout ceci est codifié et nous appliquons strictement le Code de l'urbanisme. Vous verrez que nous allons même un peu au-delà.

L'instruction, de quoi s'agit-il ? Vous avez bien compris que, pour l'instant, nous ne sommes pas encore en possession du dossier. Nous avons des éléments mais le dossier n'est pas encore totalement constitué puisqu'il doit être déposé dans les semaines qui viennent. Nous, notre rôle, sera de valider le projet par rapport au plan local d'urbanisme et de vérifier qu'au travers des 14 articles du règlement du PLU, le projet est conforme. Nous analyserons l'ensemble des avis des services extérieurs, c'est-à-dire ABF, les services de police, etc., sachant qu'il y a une distinction à faire entre ce qui relève de la prescription, que nous imposons au projet, et des recommandations, qui sont en principe suivies mais n'ont pas le même caractère juridique vis-à-vis du maître d'ouvrage.

J'ai indiqué les autres procédures liées à l'instruction. Il y a l'enquête publique, qui est un ensemble d'enquêtes publiques liées à l'importance du projet. Nous aurons l'occasion de nous rencontrer et de parler de toutes ces questions le moment venu. Pour l'instant, ce n'est pas programmé et nous ne savons pas encore comment le dossier sera constitué. Pour cette enquête publique, nous devons avoir un retour d'un certain nombre de services consultés, notamment la préfecture de police, ABF, parce que c'est nécessaire au Commissaire-enquêteur pour qu'il puisse donner son avis. L'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial sera également important. C'est d'ailleurs l'avis de cette CDAC qui donne ce délai de sept mois à l'instruction du dossier.

La décision interviendra à l'issue des procédures d'instruction, qui est une procédure longue. Lorsque les dossiers seront délivrés, vous aurez le loisir de les consulter ainsi que l'ensemble des avis, au PASU (Pôle Accueil et Service à l'Usager), 17 boulevard Morland. Vous pourrez éventuellement vérifier toutes les préoccupations que vous pouvez avoir autour de ce projet. J'ajouterai néanmoins qu'une spécificité parisienne concerne la publicité du permis de construire. Paris doit être la seule ville de France permettant la publicité du permis de construire en cours d'instruction, contrairement aux indications de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), qui ne prévoit pas ce cas de figure. A Paris, nous avons la tradition de permettre la consultation du dossier de demande en cours et vous pourrez en avoir communication avec toutes les images que vous avez vues ici, dès qu'il sera déposé. Il y a des photocopieurs et tout ce qu'il faut pour que vous puissiez à la fois les examiner et produire les photocopies dont vous avez besoin. Je souhaiterais seulement vous dire que, lorsque le dossier vous sera remis, essayez de le restituer dans son intégralité de façon à ce que l'association suivante ou le riverain suivant puisse avoir le même dossier. Nous nous sommes rendus compte que, bien souvent, les dossiers diminuaient au fur et à mesure des consultations. Je vous demande d'être vigilants.

Personnellement, je vous rappelle que je suis le chef de la 1^{ère} circonscription. Si vous avez des préoccupations par rapport à la procédure du permis de construire, je serai à votre disposition pour vous rencontrer. Je crois aussi qu'il faut faire confiance aux experts qui vont travailler sur ce dossier et l'examiner, un dossier que nous n'avons pas encore aujourd'hui. J'ai cru comprendre que les questions que vous vous posez relèvent de l'instruction. Cette instruction, je peux vous rassurer, n'a pas démarré et nous avons un an devant nous pour la poursuivre.

Merci.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Il était question de faire une surface commerciale alimentaire dans le barreau Nord-Sud qui longe le Forum. Est-ce complètement abandonné ? Normalement, des escalators y descendent.

M. BERNARD FRANJOU :

C'est un des dix projets.

MME ELISABETH BOURGUINAT :

Là, c'est pareil, pour le phasage, nous ne savons pas du tout.

M. THIERRY LE ROY :

Oui, c'est cela. Ce n'est pas abandonné, d'après ce que je comprends et il faudrait en effet bien le situer dans le phasage.

M. BERNARD FRANJOU :

C'est aussi une opération imbriquée. Il faut déjà déséquiper le barreau Nord-Sud. Tout cela fait partie des mises au point devant être faites dans le courant du premier trimestre 2009.

M. THIERRY LE ROY :

Nous avons noté ce rendez-vous. Merci.

Nous pouvons arrêter là et nous pourrions accéder au dossier comme il vient d'être dit.